PARLEMENT WALLON

SESSION 2006-2007

SÉANCE DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2006

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 4

Absences motivées 4

Ordre du jour
Approbation 4

Communications 4

Documents
Dépôt 5

Communication 6

Questions d'actualité 6

Question d'actualité de M. Kubla, sur «la politisation de la désignation des directeurs à la Région wallonne», à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique
Orateurs: M. le Président, M. Kubla, M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique 6

Question d'actualité de Mme Colicis, sur «la journée mondiale du refus de la misère», à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances

Orateurs: M. le Président, Mme Colicis, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances 8

Question d'actualité de M. Luperto, sur «les chèques-formation wallons et la procédure d'infraction lancée par la Commission européenne», à Mme Arena, Ministre de la Formation

Question d'actualité de M. Crucke, sur «l'ouverture d'une procédure d'infraction de la Commission européenne contre le chèque- formation», à Mme Arena, Ministre de la Formation

Orateurs: M. le Président, MM. Luperto, Crucke, Mme Arena, Ministre de la Formation 8

Question d'actualité de M. Meureau, sur «l'équilibre à respecter entre les trois piliers du développement durable», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs: M. le Président, M. Meureau, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 10

Question d'actualité de M. Stoffels, sur «les pollutions dans les sablières de Flög et Brennhag», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs: M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 12

Question d'actualité de M. Bayenet, sur «la possibilité pour les bus TEC de circuler sur la bande d'arrêt d'urgence», à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial

Orateurs: M. le Président, M. Bayenet, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 13

Question d'actualité de M. Ficheroulle, sur «les modalités de recrutement des directeurs-gérants dans les sociétés de logement de service public», à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial

Orateurs: M. le Président, M. Ficheroulle, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 14

Question d'actualité de Mme Colicis, sur «les déclarations sur le logement du Premier Ministre dans sa Déclaration de Politique fédérale», à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial

Question d'actualité de M. Fourny, sur «les mesures prises par le Gouvernement fédéral dans le cadre de son budget 2007 et plus particulièrement concernant les mesures destinées à favoriser l'accès au logement», à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial

Orateurs: M. le Président, Mme Colicis, M. Fourny, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 16

Question d'actualité de M. Borsus, sur «le revirement de politique concernant la maison Sagawé à Sars-la-Buissière», à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial

Orateurs: M. le Président, MM. Borsus, Petitjean, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 18

Question d'actualité de M. Fontaine, sur «les conséquences de l'emprisonnement du directeur général de l'AWIPH», à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances

Orateurs: M. le Président, M. Fontaine, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances 20

Question d'actualité de Mme Corbisier-Hagon, sur «les mesures prises par le Gouvernement fédéral dans le cadre de son budget 2007 et plus particulièrement concernant la taxe sur les emballages», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Orateurs: M. le Président, Mme Corbisier-Hagon, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 21

Interpellations 23

Interpellation de M. Procureur, sur «le contrat de gestion de l'AWIPH», à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances

Orateurs: M. le Président, M. Procureur, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances 23

Interpellation de M. Wesphael, sur «l'état d'avancement des mesures créatrices d'emplois destinées à pallier la fermeture progressive de la phase à chaud à Liège», à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur

Orateurs: M. le Président, M. Wesphael, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur 25

Liste des abréviations courantes 29

Présidence de M. José HAPPART, Président.

La séance est ouverte à 14 heures 31 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : Mme Cassart-Mailleux, MM. Bodson, Etienne, retenus par d'autres devoirs.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – M. van Ypersele, chef de Cabinet du Roi, m'a transmis les vœux de Sa Majesté pour le succès de nos travaux.

M. le Président de la Chambre des Représentants m'a fait savoir que la Chambre s'était constituée en sa séance du 10 octobre 2006.

Mme la Présidente du Sénat m'a fait savoir que le Sénat s'était constitué en sa séance du 10 octobre 2006.

M. Bovesse, Médiateur de la Région wallonne m'a transmis un rapport intermédiaire relatif à la liquidation des allocations de déménagement et de loyer.

Il sera envoyé à la Commission de l'Aménagement du territoire, des Transports, de l'Énergie et du Logement.

M. Schotsmans, Président du Comité consultatif de Bioéthique m'a transmis son rapport d'activités pour l'exercice 2005-2006.

Le Conseil économique et social de la Région wallonne m'a fait parvenir les neuf avis suivants :

– l'avis A.826 relatif à la révision des conditions de mise à disposition de travailleurs PTP, adopté par le Bureau du 7 juillet 2006 ;

– l'avis A.827 concernant le projet de second plan régional wallon d'allocation des quotas d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre de la directive 2003/87/CE (période 2008-2012), adopté par le Bureau du 7 juillet 2006 ;

– l'avis A.828 concernant les réflexions du CESRW dans le cadre de la première consultation devant conduire à la conclusion d'un Pacte associatif, adopté par le Bureau du 30 juin 2006 ;

– l'avis A.829 relatif à l'avis du Conseil de la politique scientifique concernant le projet de réforme de la fonction consultative, adopté par le Bureau du 4 septembre 2006 ;

– l'avis A.830 relatif à l'avant-projet de décret modifiant le décret du 11 mars 1999 et le CWATUP, adopté par le Bureau du 4 septembre 2006 ;

– l'avis A.831 relatif au projet de décret modifiant le CWATUP en vue de promouvoir la performance énergétique des bâtiments, adopté par le Bureau du 4 septembre 2006 ;

– l'avis A.832 concernant l'accord de branche entre le secteur des industries extractives et transformatrices de roches non combustibles et la Région wallonne, adopté par le Bureau du 4 septembre 2006 ;

– l'avis A.833 relatif au discours commun des interlocuteurs sociaux sur la formation continue, adopté par le Bureau du 18 septembre 2006 ;

– l'avis A.834 concernant la mise en conformité des régimes d'aides prévus par les décrets et arrêtés relatifs aux incitants financiers régionaux en faveur des entreprises par rapport aux nouvelles lignes directrices communautaires concernant les aides d'État à finalité régionale pour la période 2007-2013, adopté par le Bureau du 2 octobre 2006.

Le Gouvernement wallon m'a transmis les quinze arrêtés ministériels de réallocation budgétaire suivants :

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 13 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 05 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 06 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmés 01, 02 et 03 de la division organique 19 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 06 des divisions organiques 12 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 03 et 06 des divisions organiques 15 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 03 et 05 des divisions organiques 30 et 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 09 et 12 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 02 de la division organique 40 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 03 et 06 des divisions organiques 30 et 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 03 et 06 des divisions organiques 30 et 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 03 et 06 des divisions organiques 30 et 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2006.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine.

La Cour d'arbitrage m'a fait parvenir les deux notifications d'arrêt suivantes :

– la notification de l'arrêt n° 149 des rôles 3797 à 3802 relatif aux recours en annulation partielle de la loi du 3 juillet 2005 portant modification de certains aspects du statut des membres du personnel des services de police et portant diverses autres dispositions relatives aux services de police, introduits par E. Rector et autres ;

– et la notification de l'arrêt n° 150 du rôle 3817 concernant le recours en annulation des articles 58, 65, 67, 68 et 69 de la loi du 27 avril 2005 relative à la maîtrise du budget des soins de santé et portant diverses dispositions en matière de santé, introduit par la société de droit néerlandais Merck Sharp & Dohme BV.

Les listes reprenant les avis, les arrêtés ministériels et les notifications d'arrêt ont été déposés sur vos bancs.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. – J'ai été saisi du dépôt des projets de décret suivants :

– le projet de décret relatif à la reconnaissance juridique de formulaires électroniques de la Région (Doc. 467 (2006-2007) - N° 1) ;

– le projet de décret relatif à la reconnaissance juridique de formulaires de la Région pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 468 (2006-2007) - N° 1) ;

– le projet de décret portant transposition de la Directive 2003/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public (Doc. 469 (2006-2007) - N° 1) ;

– le projet de décret portant transposition de la Directive 2003/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public et relatif à la publicité de l'Administration dans les matières à l'égard desquelles la Région exerce les compétences de la Région wallonne (Doc. 470 (2006-2007) - N° 1);
– et le projet de décret portant modification du Code wallon du logement (Doc. 471 (2006-2007) - N° 1).

Ils seront imprimés et distribués.

Les projets de décret n°s 467 à 470 ont été envoyés à la Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens, du Règlement et de la Comptabilité et le projet de décret n° 471 à la Commission de l'Aménagement du territoire, des Transports, de l'Énergie et du Logement.

En application de l'article 77 bis du Règlement d'ordre intérieur, le rapport, présenté au nom de la Commission de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et de la Formation sur la mission d'une délégation de ladite Commission à Paris, du 4 octobre au 5 octobre 2006, sera imprimé et distribué sous le document n° 472 (2006-2007) - N° 1.

COMMUNICATION

M. le Président. – M. le Ministre-Président m'a transmis un exemplaire du rapport d'activités semestriel sur les licences d'armes accordées ou refusées (1er semestre 2006).

Il sera envoyé à la Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens, du Règlement et de la Comptabilité.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 72 du Règlement d'ordre intérieur, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

QUESTION DE M. KUBLA À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR «LA POLITISATION DE LA DÉSIGNATION DES DIRECTEURS À LA RÉGION WALLONNE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Kubla à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la politisation de la désignation des directeurs à la Région wallonne».

La parole est à M. Kubla pour poser sa question.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Ministre, j'aurais aimé ne pas avoir à vous poser la question que je vous adresse aujourd'hui, parce que j'avais entendu dans votre Déclaration de politique gouvernementale qu'il allait y avoir en Wallonie un autre état d'esprit, une autre façon de traiter la chose publique, en un mot, et M. Antoine en est le chantre permanent, une nouvelle gouvernance. Cette gouvernance s'applique dans les sociétés de logement, dans la constitution de majorité qui s'ouvre même si elles sont absolues, bref, dans un pluralisme et un respect de l'autre.

Je pense que l'Administration est une pièce centrale dans l'équilibre au sein de la chose publique. Bien sûr, dans une administration, il y a des promotions, il y a du mouvement et, aujourd'hui, il y a des retards. Il faut indiscutablement les combler, mais ma surprise, je dirais même ma colère, ont été grandes quand j'ai constaté que, par exemple, pour le MET, sur 14 postes qui étaient ouverts à la candidature de directeur, il y avait 14 candidats socialistes qui étaient retenus. Sur les 59 postes pour le Ministère wallon, 54 sont socialistes, 3 sont cdH, ne parlons même pas des libéraux. Cela veut dire que l'Administration va être monolithiquement socialiste. On pourrait dire que c'est le hasard, que c'est la qualité des hommes, que c'est l'histoire qui a voulu cela, mais ajoutons en même temps que les critères de sélection, la description du profil des candidats, tout cela a fait l'objet d'une sérieuse remise en cause, y compris par les syndicats.

Le climat social d'ailleurs, d'après moi, est en train de se détériorer au sein de la Fonction publique wallonne. Il est question de mouvement d'ici la fin de l'année, beaucoup de dossiers sont en retard.

Je vois que vous faites la moue, fort bien. Mais en attendant, j'affirme ici clairement que lorsque vous avez à faire à une administration aussi politisée, le parti est averti de la décision du dossier avant le Ministre compétent. Je l'ai vécu en tant que Ministre, j'apprenais par la bande ce qu'on allait m'envoyer deux jours après. Il y a une perte de fidélité, une perte d'objectivité, une perte, tout simplement, de respect de la Fonction publique parce qu'on n'y est pas arrivé par les moyens normaux de la procédure, mais par le favoritisme, par une sélection partisane.

Il ne s'agit pas de dire: «*C'est un hasard, je m'en lave les mains, je vous assure que tout a été correct.*». Moi, je vous dis que ce n'est pas sérieux, que ce n'est pas possible qu'une administration soit à ce point politisée sans le moindre équilibre, sans le moindre respect des diverses tendances de la société.

Dès lors, je vous demande non seulement des explications sur cette situation, mais carrément, comme vous l'avez si souvent demandé vous-même, un geste fort: relancez l'appel à candidatures, ouvrez de façon beaucoup plus claire en décrivant les fonctions et permettez qu'un véritable pluralisme existe dans votre fonction publique, cela me paraît un devoir élémentaire quand on prône la bonne et la nouvelle gouvernance.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Courard.

M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. – Monsieur le Président, chers Collègues, permettez-moi tout d'abord de vous dire combien je pourrais être d'accord avec votre analyse si ce que vous dites était vrai, mais c'est totalement faux. Je comprends évidemment que vous fassiez un constat de ce que vous avez pu lire et je comprends que vous me posiez légitimement cette question, mais c'est tout à fait faux, et identifier sur 54 personnes 50 socialistes et 3 cdH, relève du domaine de la science-fiction. Je ne comprends absolument pas qui peut se permettre d'avancer pareilles données. Elles sont totalement inexactes.

Deuxièmement, nous avons voulu le Code de la Fonction publique dont la rédaction a été entreprise par mon prédécesseur, M. Michel, et qui a été voté par ce Parlement. Nous l'avons suivi à la lettre et nous avons décidé, pour que le politique n'ait pas d'emprise sur les décisions, qu'on mettrait en place des comités qui proposeraient des choix. Ces comités sont composés des secrétaires généraux, des inspecteurs généraux, des directeurs généraux, tous les hauts fonctionnaires que j'espère compétents. En tout cas, moi, je ne doute pas de cela mais peut-être que d'autres en doutent au vu des éléments qui sont communiqués par les uns et par les autres. Jusqu'à preuve du contraire, ces personnes-là font leur travail et élaborent des propositions finalement, c'est le système qui a été souhaité, qui a été voulu et qui me paraît être le meilleur puisque ce sont les personnes qui connaissent l'Administration wallonne et qui connaissent les différents interlocuteurs qui sont compétents pour assumer les postes de direction.

Il faut évidemment être compétent dans les matières mais il faut aussi avoir l'esprit de direction qui manque parfois cruellement à certains hauts fonctionnaires.

Dans ce cadre-là, j'ai souhaité qu'on agisse conformément au Code, et je crois que c'est véritablement la meilleure formule.

On peut toujours considérer que la proposition de recrutement, qui n'est pourtant pas encore faite, est mauvaise – on en discutera au Gouvernement au mois de décembre – mais sachez, comme je viens de vous l'indiquer, que le politique n'a encore donné son avis sur rien du tout, n'est pas encore intervenu d'une quelconque manière que ce soit. En conséquence, on présente déjà à travers la presse une décision qui n'est pas prise. À mon avis, ce qui est dit est tout à fait scandaleux quant aux propos qui sont tenus.

D'où cela vient-il ? Probablement de quelques personnes aigries, de quelques personnes qui sentent que la fonction de directeur va peut-être leur échapper et qui font quelques déclarations à l'emporte-pièce. Des personnes déçues, il y en a et il y en aura encore. Personnellement, je n'ai pas à m'en préoccuper, je me dois de veiller à la qualité, à la compétence et à l'objectivité. Je puis vous dire que c'est cela qui sera pris en compte par le Gouvernement au mois de décembre quand nous prendrons nos responsabilités, quand nous mettrons en place toutes ces personnes.

Maintenant, si vous vous posez la question de savoir comment il y en a autant de personnes à mettre en place, c'est peut-être que, dans le passé, on a connu quelques difficultés parce qu'on n'a pas pris ses responsabilités pour remplacer à temps et à heure certaines personnes au poste de direction, ce qui est un souci majeur de l'ensemble du Parlement, mais aussi, je présume, des syndicats qui demandent que, le plus vite possible, soient mis en place des directrices et des directeurs pour faire fonctionner, de manière optimale, les services wallons.

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Ministre, je ne me suis pas fondé seulement, comprenez-le bien, sur un article de presse qui, effectivement, était incendiaire. Je me suis basé sur les démarches que d'autres de mes amis essayaient de faire vainement au sein de l'administration et qui m'ont alerté en disant: *«On est devant une situation de politisation qu'on n'a jamais connue.»*.

C'est vrai que la décision ultime n'est pas prise à cette heure, mais le train est bien sur les rails, tout est balisé. Il n'y avait pas de description de la fonction … *(Rumeurs.)* Mais, bien sûr, cela a été fait après coup, mais vous répondrez à tout cela le moment venu et on regardera qui sont ceux qui sont élus, et vous me direz sans doute que c'est le fruit du hasard, qu'ils ont la capacité de diriger que les autres n'ont pas. Cela me paraît fort court. Moi, je vous demande de mettre sur la table les noms pour qu'on les voie clairement et que l'on puisse vérifier qui sont ceux qui, demain, dirigeront l'Administration wallonne et vérifier qu'il n'y a pas un véritable *hold-up* d'un parti sur cette adminis-

tration pour en faire sa chose au détriment de l'intérêt général. *(Applaudissements sur les bancs du MR.)*

**QUESTION
DE Mme COLICIS À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LA JOURNÉE MONDIALE
DU REFUS DE LA MISÈRE»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Colicis à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «la journée mondiale du refus de la misère».

La parole est à Mme Colicis pour poser sa question.

Mme Colicis (PS). – Mme la Présidente, comme vous le savez, 15 % de la population belge vit sous le seuil de pauvreté, ce qui représente environ un Belge sur sept. Pour dénoncer cette situation inacceptable, le réseau belge de lutte contre la pauvreté a voulu faire du 17 octobre la journée du refus de la misère. Je voulais très brièvement et tout simplement vous demander si vous étiez au courant de cette action, si vous la souteniez et si vous estimiez qu'on doit l'amplifier. Et quel a été le suivi de la rencontre que les parlementaires ont eue il y a un an avec ce réseau de lutte contre la pauvreté ici même au sein du Parlement wallon ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Merci, Madame Colicis pour cette question. Je voudrais intégrer votre question dans une réflexion globale sur la pauvreté.

En Belgique, nous avons 13 % de pauvres dont 15 % en Région wallonne. Être pauvre c'est, lorsque l'on est seul, avoir un revenu inférieur à 775 euros par mois et lorsque l'on est un couple, un revenu inférieur à 1.627 euros.

Être pauvre aujourd'hui, bien au-delà simplement d'une question de revenus, est de ne pas avoir un accès direct à tout ce que la société offre à ses citoyens.

En Belgique, et en Région wallonne particulièrement, la pauvreté est d'abord féminine puisqu'il y a 18 % de femmes pauvres contre 13 % d'hommes pauvres. La pauvreté des femmes, et particulièrement des femmes vieillissantes, est liée à des carrières incomplètes, et à tous les aléas de la vie qui frappent plus durement les femmes qui ont de plus petits salaires, qui se retrouvent souvent dans l'exclusion. Et donc, j'ai envie de souligner, toute l'action des CPAS, toute l'action des relais sociaux, toute l'action que nous menons en partenariat avec le niveau fédéral dans le réseau de lutte contre la pauvreté, toute l'action que nous menons à travers les services d'insertion en matière de lutte contre le surendettement, en matière aussi de politique de vieillissement à travers notre réseau de maisons de repos, de maisons de repos et de soins, toute l'action que nous menons à travers des politiques, comme l'article 27 pour l'accès à la culture pour tous, qui constituent une immense action de la Région contre la pauvreté.

L'action du réseau wallon m'intéresse beaucoup. Nous nous sommes d'ailleurs rencontrés plusieurs fois au cabinet. Ils ont entamé une action à trois niveaux : un premier niveau qui a été celui d'une constatation, un deuxième niveau, celui d'une analyse et vient maintenant la troisième phase qui, à mes yeux, est la plus importante, celle des propositions qu'ils nous feront. J'attends avec impatience de recevoir des recommandations qui viennent des pauvres même qui participent au réseau. J'y serai évidemment très attentive, mais je tenais à souligner qu'une journée de lutte contre la pauvreté, en ce qui me concerne, c'est bien peu de chose, parce qu'en Région wallonne, dans mon département, c'est tous les jours que l'on lutte contre la pauvreté.

M. le Président. – La parole est à Mme Colicis.

Mme Colicis (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse particulièrement complète. Je voulais vraiment vous inviter à continuer cette démocratie participative dont on parle beaucoup. Le réseau est venu ici et s'est exprimé. Il y a énormément de réunions sous l'égide de Christian Dupont au Fédéral et je pense que le Gouvernement wallon est encore appelé à se prononcer par rapport au rapport qui a résulté de ces réunions.

**QUESTION
DE M. LUPERTO À Mme ARENA,
MINISTRE DE LA FORMATION,
SUR
«LES CHÈQUES-FORMATION WALLONS
ET LA PROCÉDURE D'INFRACTION
LANCÉE PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE»**

**QUESTION
DE M. CRUCKE À Mme ARENA,
MINISTRE DE LA FORMATION,
SUR
«L'OUVERTURE
D'UNE PROCÉDURE D'INFRACTION
DE LA COMMISSION EUROPÉENNE
CONTRE LE CHÈQUE-FORMATION»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Luperto, sur «les chèques-for-

mation wallons et la procédure d'infraction lancée par la Commission européenne», et la question d'actualité de M. Crucke, sur «l'ouverture d'une procédure d'infraction de la Commission européenne contre le chèque-formation», à Mme Arena, Ministre de la Formation.

La parole est à M. Luperto pour poser sa question.

M. Luperto (PS). – Madame la Ministre, suite à une plainte introduite récemment par l'eurodéputée flamande Frieda Brepoels, la Commission a ouvert jeudi une procédure d'infraction concernant les incitants financiers relatifs aux formations professionnelles en raison du motif lié à la liberté d'établissement. La Région wallonne délivre en effet des chèques-formation qui peuvent être acquis par les entreprises, à raison de la moitié de leur prix normal, je pense, et dont elles peuvent faire bénéficier leurs travailleurs. Le problème est que ces chèques ne peuvent être utilisés que dans des centres de formation ayant un siège principal sur le territoire de la Région et c'est bien cela qui est contesté.

La Commission pourrait, à défaut d'une réponse satisfaisante sur la question saisir la Cour européenne de justice. Dans la mesure où il n'y a pas de raisons impérieuses d'intérêt général aux yeux, en tout cas, de l'eurodéputée et de la Commission dans à l'état actuel des choses, j'aurais aimé savoir, Madame la Ministre, quelle va être votre réaction et celle du Gouvernement en particulier sur cette attitude et ce risque encouru d'avoir éventuellement à en débattre devant la Cour européenne de justice. Par ailleurs, est-il envisageable et envisagé d'ouvrir le régime à toutes les entreprises de formation présentes sur le territoire wallon ?

Je voudrais quand même préciser que l'intervention de Mme Brepoels trouve sa place dans la mesure où cela prive évidemment les entreprises de formation flamandes d'exercer sur le sol wallon en termes de formation ?

M. le Président. – Monsieur Luperto, je viens de m'apercevoir que vous aviez un papier, ce n'est pas réglementaire. Je ne l'ai pas vu au départ, donc, je ne vous ai rien dit mais dans le cadre des questions d'actualité, c'est sans papier.

M. Luperto (PS). – Si vous le permettez, Monsieur le Président, j'ai régulièrement constaté que les Ministres disposaient d'un papier et…

M. le Président. – Monsieur Luperto, les Ministres demandent, en cas de réponse à caractère statistique, avec des chiffres précis, de s'accompagner d'un écrit sinon il en est de même pour les Ministres. En tout cas, nous, parlementaires, nous n'avons pas besoin de papier.

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Madame la Ministre, il y a quelques jours, en Commission, vous me disiez à propos de ces fameux chèques que tout allait bien contrairement à ce qui se passait en Flandre. Chez nous, l'effet était remarquable, à la fois dans le résultat et dans la forme. Et puis, que voit-on ? La Commission ne semble pas être du même avis, et je dirais même sur le fond, mais on y reviendra en commission puisque j'ai analysé votre réponse et il y a beaucoup de choses à dire. D'ailleurs, quand on voit que par rapport aux opérateurs – puisqu'on parle ici d'opérateurs qui doivent avoir leur siège principal d'activités en Wallonie – 80 % de ces chèques sont finalement aux mains de 20 % d'opérateurs, il y a là un fameux tri qui pourrait être fait.

Mais enfin, la question ici est plus fondamentale : répond-on à des règles européennes applicables à tous ou, en tout cas, à une règle qui semble évidente : la libre circulation des services, le droit pour tout un chacun, de pouvoir disposer, quel que soit l'endroit, du même service ? Évidemment sur la qualité, on peut émettre un certain nombre de revendications mais mon Collègue, M. Luperto, citait l'exemple – et il est vrai d'ailleurs – d'une entreprise flamande qui – et cela, c'est une parlementaire flamande qui a posé la question – se sent lésée parce qu'elle offre le même service mais elle n'y a pas droit suite à notre réglementation. On pourrait également citer le cas d'entreprises françaises. On parle tellement du transfrontalier et des entreprises franco-belges qui, elles, parce que le service est offert en France, n'y auraient pas droit.

Je pense, effectivement, qu'il faut répondre rapidement à cette interrogation de la Commission sous peine, comme l'a dit mon collègue, M. Luperto, d'être sanctionné par la Commission européenne, ce qui, à mon avis, ne ferait pas bon genre. Quant au fond, comme je l'ai dit, nous en redébattrons en commission.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Arena.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – J'ai le plaisir de répondre aux deux députés en même temps, d'autant qu'on a eu l'occasion d'en discuter en commission. Quant au fond, je maintiens ce que j'ai dit à propos du chèque-formation. En effet, il répond aux objectifs des entreprises. Nous touchons de manière majoritaire les petites et moyennes entreprises, voire les indépendants, au travers du chèque-formation. C'était un des critères que nous voulions mettre en

avant et, d'autre part, le deuxième critère était de développer une offre émergente en Wallonie en matière de formation, une offre de qualité bien entendu, mais aussi une offre de proximité par rapport à nos entreprises qui sont demandeuses. Cela répond aussi au souci des petites et moyennes entreprises parce que si une grosse entreprise a la possibilité d'envoyer ses travailleurs à Toulouse pour suivre une formation, je prends Toulouse par exemple dans le cadre de l'aéronautique – parce que c'est un pôle aéronautique important – il est beaucoup plus difficile pour une très petite entreprise, voire une PME, un indépendant qui travaille dans ce secteur de l'aéronautique, d'envoyer son ouvrier à Toulouse pendant une semaine et qui serait par exemple payé au travers du chèque-formation.

Donc, notre objectif était d'offrir de la qualité et de la proximité pour des petites et moyennes entreprises sur le territoire wallon.

Nous sommes aujourd'hui en précontentieux, non pas en contentieux : la communauté européenne nous a effectivement interpellés sur le sujet, mais nous avons des arguments pertinents, c'est-à-dire la proximité et la qualité de l'offre de formation, qui ne disent pas que l'opérateur doit être un opérateur wallon mais qui disent que l'opérateur doit garantir la proximité, donc, avoir un siège d'activité principal sur le territoire wallon et non pas une boîte aux lettres.

C'est ce que nous prévoyons dans le cadre du dispositif et c'est ce que nous défendrons auprès de la Commission européenne dans l'objectif de garantir la proximité et la qualité de l'offre de formation sur notre territoire wallon. Je pense qu'avec ces arguments-là, nous pourrons aller de l'avant. Faut-il d'entrée de jeu s'avouer vaincu, Monsieur Crucke, quand il s'agit de défendre à la fois une offre de qualité et de proximité pour nos petites entreprises wallonnes et pour nos indépendants ? Je pars du principe que non et qu'il faut continuer.

M. le Président. – La parole est à M. Luperto.

M. Luperto (PS). – Sans papier, Monsieur le Président, je voudrais remercier la Ministre pour sa réponse. Les motivations qui l'ont amenée à agir de la sorte, m'apparaissent justifiées, nourries et commentées, la seule crainte existante est évidemment de voir la plainte aboutir dans la mesure où on ne sait évidemment pas ce que va devenir ce précontentieux. Et là, vous avez raison de le préciser puisqu'on en est à ce stade-ci à une demande d'information de la Commission et qu'on n'est pas encore devant la Cour européenne de justice. Si la Région et le Gouvernement en général sont conscients à la fois de la qualité des arguments et du plein droit qu'ils peuvent faire valoir auprès de la Commission, il est utile de le faire avec force.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je ne partagerai pas l'avis de M. Luperto, cela, vous le comprendrez. C'est David contre Goliath et, à Ath on voit cela souvent, mais quand David rate – c'était le cas cette année – on est souvent parti pour un certain nombre d'années de malheur.

Ici, on parle d'un chèque qui a effectivement son efficacité à certains niveaux, d'un titre, qui a une efficacité à certains niveaux mais malheureusement, je pense que si on bute à l'égard de la Commission, si on s'enferme dans cette logique, on va faire en sorte de lui donner moins d'efficacité. Et je vous le répète, sur le fond, mais nous y reviendrons en commission, je ne partage pas votre analyse pour avoir été lire ce que dit également le Forem. Je vous assure que c'est assez divergent par rapport à ce que vous en pensez, mais peut-être n'avons-nous pas la même lecture, ce qui nous permettra encore d'en débattre ultérieurement.

QUESTION DE M. MEUREAU À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'ÉQUILIBRE À RESPECTER ENTRE LES TROIS PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Meureau à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'équilibre à respecter entre les trois piliers du développement durable».

La parole est à M. Meureau pour poser sa question.

M. Meureau (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, à l'occasion de la semaine concernant le développement durable, 17 associations qui se sont exprimées au niveau du Gouvernement wallon et de la Communauté française pour regretter finalement un manque, disent-ils, d'actions par rapport au développement durable. Ce qui peut paraître choquant puisque le «développement durable» figure, finalement, par rapport aux axes principaux, à la fois dans la Déclaration de politique régionale et dans le Contrat d'avenir pour la Wallonie.

Ce n'est pas leur seule critique, la deuxième étant de dire que le développement durable est souvent

synonyme d'environnement seulement, et cela figure dans les textes qui ont été transmis.

Autre idée parallèle, celle exprimée notamment dans le secteur du bois par les producteurs d'épicéas qui regrettent une modification des primes et qui disent qu'une fois encore on s'occupe là d'environnement et pas d'économie et de social. Or, le développement durable c'est évidemment l'équilibre entre ces trois piliers que sont l'environnement, l'économique et le social.

Pour l'instant, nous sommes en train de travailler – on en parlait encore hier – sur la réforme de la fonction consultative au niveau de la Région et, d'autre part, vous réfléchissez à la mise en place d'un conseil wallon du développement durable. Or, à la lecture des idées émanant des notes des Gouvernements, on voit que dans les priorités il est effectivement souvent question d'associations ou de représentants du secteur de l'environnement : je parle du CWEDD, dont les deux dernières lettres du sigle signifient «développement durable». Mais quand on voit le rapport, c'est essentiellement axé sur l'environnement, même chose pour la pêche et la chasse. J'espère que la réponse que vous me donnerez ira dans le sens qui est le mien. En effet, le développement durable doit respecter les trois critères, et en dehors de ce qui est dit dans un premier temps, notamment pour ce conseil wallon du développement durable, j'espère qu'on verra apparaître également des associations ou des représentants des secteurs, à la fois économique et social.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, d'abord, peut-être un élément en termes de vision. Le développement durable n'est pas simplement un équilibre entre l'aspect économique, l'aspect environnemental et l'aspect social, c'est une interaction, l'un pouvant être un moteur pour l'autre. Je vais prendre des exemples très concrets pour l'illustrer. Le secteur de l'eau est un secteur particulièrement important en termes d'investissement pour la Région, c'est pratiquement un plan Marshall à lui tout seul pour les prochaines années. C'est vrai que sur le plan environnemental, d'abord la première priorité est d'épurer nos eaux mais sur le plan économique c'est aussi le souci de créer des emplois : 4.000 emplois nouveaux vont être créés durant les quatre prochaines années et sur le plan social, c'est l'équité sociale notamment pour avoir un accès via le Fonds social de l'eau et l'équité entre le milieu rural et le milieu urbain au travers des réformes que j'ai apportées, que le Gouvernement a apportées par le biais notamment de l'épuration individuelle.

C'est pour montrer que ce n'est pas simplement un équilibre que de dire qu'on doit préserver l'un par rapport à l'autre. Non, c'est une vision dynamique qui peut être mise en œuvre. Elle est mise en œuvre au travers de ce qui m'a été confié par le Ministre-Président de l'époque, début 2005. Mme la secrétaire d'État chargée du développement durable, Els Van Weert, avait demandé à la Région de prendre en charge la stratégie au niveau régional également afin qu'il y ait une interaction par rapport à ce que le Fédéral pouvait réaliser. Cette tâche m'a été confiée début 2005 et le 15 mars 2005 on a conclu un accord-cadre au travers de cette stratégie nationale et régionale du développement durable.

Cela a permis quoi ? Tout simplement, d'initier aujourd'hui, toute une série d'éléments en termes de développement durable sur 12 thèmes précis qui sont étudiés actuellement par le CWEDD, notamment. Il y a encore eu des réunions mercredi dernier sur le sujet, pour avoir ce souci de transversalité.

C'est vrai que j'ai l'Environnement dans mes compétences et je peux vous rejoindre en partie quand vous dites que cela ne concerne pas uniquement l'environnement, sûrement pas, mais on travaille de façon collégiale au niveau du Gouvernement. Je vous ai donné une action par rapport au secteur de l'eau, mais on pourrait y ajouter l'ensemble des actions menées pour le développement durable qui, est pris dans l'ensemble de ses composantes, avec cette vision la plus dynamique possible des axes par rapport aux autres.

Maintenant, à propos des organes consultatifs, il y a des réformes que vous connaissez. Le CWEDD a le souci et le souhait de garder cette transversalité et d'intégrer les aspects économiques et sociaux dans des dossiers qui sont, au départ, des dossiers environnementaux.

Tout dernier élément, et on aura peut-être l'occasion d'en discuter en commission, j'ai demandé à CAP Conseil non seulement d'établir cette stratégie au niveau régional pour le développement durable – ils travaillent sur les 12 thèmes et notamment le CWEDD –, mais aussi d'avoir un logiciel pour évaluer dans chaque dossier, au travers de l'ensemble des décisions que nous prenons, l'impact sur le développement durable des trois piliers, non seulement sur le plan environnemental, économique et mais certainement aussi social.

Voilà, très rapidement, ce qui est mis en œuvre, mais je suis certain que nous aurons l'occasion d'en reparler en commission.

M. le Président. – La parole est à M. Meureau.

M. Meureau (PS). – Je remercie M. le Ministre de me confirmer que la vision du développement durable est transversale. Si je lui posais la question, c'est que je pense moi-même que l'environnement peut être un moteur. Mais puisqu'il s'agit de moteur, je vais continuer la comparaison avec l'automobile et le développement durable, c'est l'automobile entière. Et donc, dans le développement durable, il y a effectivement le moteur mais il y a aussi un volant et il y a un frein, et il ne faut pas que, de temps en temps, l'un devienne le frein de l'autre. Je suppose que la «transversalité» trouvera sa concrétisation justement à travers cette participation du social et de l'économique à côté de l'environnement. Parfois, c'est un qui prend le pas sur l'autre mais, finalement, qu'il s'agisse de transversalité ou d'équilibre, l'important, c'est que la Région wallonne particulièrement y arrive.

QUESTION DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES POLLUTIONS DANS LES SABLIÈRES DE FLÖG ET BRENNHAG»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les pollutions dans les sablières de Flög et Brennhag».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, vous êtes, Monsieur le Ministre, l'héritier d'un dossier – je pense qu'il y a une certaine responsabilité politique qui incombe à votre prédécesseur par rapport à ce dossier – qui, pour l'heure, fait la Une dans différents médias étant donné que le sujet est à l'ordre du jour d'un procès judiciaire.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de dépôts illégaux de déchets toxiques dans deux sablières, Flög et Brennhag, du côté de la Communauté germanophone, et ces dépôts illégaux risquent de contaminer des nappes d'eau souterraines. Ce sont, me semble-t-il, des métaux lourds et des solvants. Je n'ai pas lu les expertises en la matière, mais ce sont les propos publiés dans la presse germanophone, propos tenus par le parquet d'Eupen.

Il y a un risque, semble-t-il, concernant ce dossier-ci, pour la santé et l'environnement. Je n'ai et nous n'avons, en tant que politique, évidemment pas à nous immiscer dans les procédures judiciaires, mais indépendamment de l'issue de ce procès, nous avons quand même, à mon avis, intérêt à nous préoccuper de l'état de l'environnement à cet endroit particulier et ensuite, de l'état de santé de l'ensemble des consommateurs d'eau.

Ayant été interrogé par la presse germanophone, le bourgmestre de Raeren déclare ne jamais avoir obtenu d'information de la part la Région wallonne, ne pas être en possession de l'expertise que le parquet dit avoir envoyée à votre prédécesseur, expertise qui décrit un ensemble de risques effectifs, semble-t-il, et qui, à mon avis, serait extrêmement intéressante pour que les communes puissent, le cas échéant, prendre leurs dispositions pour remédier à cet ensemble de risques. Il en va de même pour la Communauté germanophone, où il y a un Ministre de la Santé qui lui aussi souhaiterait pouvoir agir en connaissance de cause.

Donc, le bourgmestre de Raeren déclare ne jamais avoir obtenu une telle information et le parquet quant à lui, déclare avoir envoyé les expertises, qui ont été faites directement, à votre prédécesseur.

Dès lors, ces expertises ont-elles été envoyées ? À qui ont-elles été transmises ? Quel est selon vous le risque qui est encouru par les consommateurs d'eau ? Quel est l'état de la situation ? Et quels sont les remèdes mis en œuvre ou encore à mettre en œuvre pour remédier à cette situation, indépendamment du jugement qui suivra la procédure judiciaire actuellement en cours ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, il faut distinguer deux éléments. Tout d'abord, le procès en cours, où la Région s'est d'ailleurs constituée partie civile, ce qui m'a permis d'avoir accès au fameux rapport du groupe AZUR dont vous parlez, rapport réalisé en 2002. J'ai reçu ce rapport le 6 octobre et le même jour je l'ai envoyé non seulement à la SPAQuE pour qu'elle procède à l'ensemble des investigations sur le plan environnemental mais aussi au Ministre de la Santé concerné. Je l'ai envoyé de façon confidentielle puisque le dossier lui-même est confidentiel. Aujourd'hui, la SPAQuE y travaille : toute une série de forages, de prélèvements sont en cours et vont venir corroborer ou infirmer le premier rapport. C'est une première chose et c'est important de le signaler.

Deuxième élément, c'est toute la partie qui concerne le passé dont vous avez parlé. En 2002, le parquet transmet effectivement toute une série d'informations,

demande des informations à la police de l'environnement qui, elle-même, demande au parquet si elle peut les transmettre à l'Office wallon des déchets, ce qui a été fait. Ensuite, il y a eu, au travers de l'administration, différents rapports concernant notamment la qualité des eaux qui, d'après un rapport qui m'a été remis, ne présentait pas de danger pour la santé. C'est un point important à signaler immédiatement ici.

Je mets cela entre parenthèses pour l'instant, je vous explique le circuit. J'ai eu connaissance du dossier le 6 octobre dernier, parce que nous sommes inscrits au procès, si je puis dire, et c'est comme cela que nous avons eu accès aux pièces.

Cela étant, à l'époque, en 2002, le parquet avait demandé qu'il y ait une confidentialité par rapport à l'ensemble des pièces échangées concernant ces différents rapports. Cela, c'est un aspect.

Aujourd'hui, le plus important, c'est d'une part que la SPAQuE puisse investiguer et, d'autre part, même si le procès, vous avez raison de le dire, est en cours, qu'on protège évidemment l'environnement des riverains sur place et qu'on fasse respecter, je suis désolé, le principe du pollueur-payeur.

Nous avons demandé, au travers de mon avocat, qui a plaidé, une caution de 2,5 millions d'euros, selon l'estimation des experts et, deuxièmement, et c'est la première fois que cela arrive, nous avons aussi demandé un euro provisionnel au cas où on devrait procéder, dans le futur, au-delà de la réhabilitation, à des études sanitaires, à des études épidémiologiques. Cela veut dire qu'on prend aussi l'aspect santé à long terme et pas uniquement l'aspect réhabilitation comme c'était le cas par le passé. Il y a l'aspect réhabilitation plus l'aspect santé…

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels. *(Réaction de M. Lutgen.)*

M. Stoffels (PS). – Je tiens à remercier le Ministre pour la réponse qu'il a dû effectivement résumer parce qu'il ne dispose que de trois minutes et c'est juste.

De votre réponse, je retiens essentiellement que le parquet a transmis, à l'époque, un rapport sous le couvert de la confidentialité, et que par conséquent, il n'a pas été transmis aux bourgmestres des communes concernées et sur le territoire desquelles se trouvent les sablières en question. La DGRNE n'a pas envoyé ce rapport… *(Réaction de M. Lutgen.)* Mais cela, c'est un élément important. L'autre élément, c'est qu'indépendamment de l'issue de la procédure judiciaire, on puisse remettre en état l'environnement et diminuer aussi le risque pour la santé des consommateurs d'eau étant donné qu'actuellement, nous avons deux expertises qui, apparemment, se contredisent un peu : l'expertise faite par le parquet dit qu'il y a risque de contamination par des métaux lourds et par des solvants, tandis que la DGRNE ne parle pas de ce risque ou ne parle pas de contamination à l'heure actuelle.

QUESTION
DE M. BAYENET À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LA POSSIBILITÉ POUR LES BUS TEC
DE CIRCULER
SUR LA BANDE D'ARRÊT D'URGENCE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Bayenet à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la possibilité pour les bus TEC de circuler sur la bande d'arrêt d'urgence».

La parole est à M. Bayenet pour poser sa question.

M. Bayenet (PS). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, vous comme moi et comme d'autres collègues, nous sommes évidemment préoccupés au quotidien par le développement des sociétés de transports en commun et plus généralement par les problèmes de mobilité.

Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter nos collègues du Brabant wallon pour l'initiative prise d'utiliser la bande d'arrêt d'urgence pour les bus «Conforto», c'est-à-dire les bus express qui relient les communes du Brabant wallon à Bruxelles.

J'ai appris aussi par la presse que la Ville d'Anvers adhérait progressivement à ce projet et que les bandes d'arrêt d'urgence des différentes autoroutes pénétrant dans l'agglomération anversoise seraient utilisées de la même manière.

Je pense qu'on pourrait également utiliser ces bandes d'arrêt d'urgence pour nos grandes villes wallonnes, ce qui donnerait un gage de qualité, de régularité, de ponctualité aux sociétés de transports en commun.

D'autre part, j'ai appris, Monsieur le Ministre, que vous aviez eu des contacts ou que des négociations étaient en cours avec le Grand-Duché de Luxembourg pour permettre à nos bus du TEC Namur-Luxembourg qui vont vers la Ville de Luxembourg, d'utiliser la bande d'arrêt d'urgence.

Je me souviens d'une réunion que nous avions eue par le passé avec les autorités luxembourgeoises et nous avions été séduits par l'idée, chez eux, que les transports en commun utilisent la bande de sens unique, donc, une

bande en sens inverse de la circulation. Si en plus, cette bande d'arrêt d'urgence pouvait être utilisée, je crois que nous apporterions une amélioration significative à la mobilité et surtout au grave problème qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est-à-dire la mobilité à l'entrée et à la sortie des villes aux heures de pointe.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je remercie bien sûr M. Bayenet qui est un fin connaisseur des transports en commun puisqu'il est le plus vieux, pardonnez-moi, président en exercice d'un des cinq TEC en Wallonie.

D'abord, je voudrais rappeler… *(Rumeurs.)* Le plus ancien, le plus vieux dans la fonction, le plus ancien, mais j'espère qu'il n'est pas chagriné par mon erreur.

M. Bayenet (PS). – Pas du tout.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Merci de l'avoir corrigée. Le plus ancien et un des meilleurs, comme cela, je suis certain. *(Rumeurs et rires.)*

D'abord, je voudrais pour rappeler le succès des bus, aujourd'hui, puisque nous avons les derniers chiffres de fréquentation entre juillet 2005, au lendemain de la grève, et juillet 2006: + 16%. C'est un chiffre jamais atteint en Wallonie et je tiens ici à remercier l'ensemble du personnel.

Deuxième élément, vous comme moi, nous voulons poursuivre ce succès parce qu'il correspond à des impératifs de mobilité, d'environnement et de facilité pour l'ensemble des usagers.

Qu'avons-nous fait? Nous avons promu d'abord, dans les villes elles-mêmes, un site propre, et Namur en est un bel exemple. Ensuite, la bande d'arrêt d'urgence, c'est le projet que vous avez mentionné entre Louvain-la-Neuve – Wavre et Bruxelles, c'est fait du côté wallon, c'est fait du côté bruxellois, et les derniers contacts que j'ai eus avec Rik Peters, mon collègue flamand, augurent d'une rapide solution puisqu'il semblerait qu'ils marquent leur accord de leur côté. Pourquoi? Parce qu'ils font exactement la même chose, vous l'avez vous-même mentionné, du côté d'Anvers.

Troisièmement, je pense comme vous qu'il faudra faire de même pour nos grandes villes: Charleroi, Mons, Liège, Namur et permettre là aussi aux bus qui pénètrent dans la ville de pouvoir, le moment venu, utiliser la bande d'arrêt d'urgence.

Et enfin, quatrième projet – je devais vous demander de m'accompagner puisque nous aurons un contact prochainement avec le Grand-Duché de Luxembourg. Il est tout à fait légitime que le président du TEC Namur-Luxembourg, son directeur général, la SRWT et votre serviteur nous ayons ce contact avec le Ministère des Transports grand-ducaux puisque nous savons que nos bus, les vôtres, du TEC Namur-Luxembourg desservent une partie des lignes luxembourgeoises. Nous sommes prestataires de services et si nous voulons amplifier les liaisons entre le Luxembourg belge et le Grand-Duché de Luxembourg, j'ai le sentiment que cette bande d'arrêt d'urgence et les premiers contacts que nous avons eus augurent, semble-t-il, d'un accueil favorable du côté grand-ducal puisque cela va participer à la décongestion de l'accès à la capitale grand-ducale.

On l'a compris, c'est une politique offensive que nous voulons mener aujourd'hui pour les bus, notamment en donnant la priorité à ceux-ci, que ce soit au sein des villes ou encore au niveau de la bande d'arrêt d'urgence.

M. le Président. – La parole est à M. Bayenet.

M. Bayenet (PS). – Je remercie M. le Ministre. Nous irons ensemble au Grand-Duché essayer de concrétiser ce projet…

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Le mois prochain.

M. Bayenet (PS). –… pour l'essor du TEC Namur-Luxembourg. Ce sera encore une très belle opération.

QUESTION DE M. FICHEROULLE À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LES MODALITÉS DE RECRUTEMENT DES DIRECTEURS-GÉRANTS DANS LES SOCIÉTÉS DE LOGEMENT DE SERVICE PUBLIC»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Ficheroulle à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les modalités de recrutement des directeurs-gérants dans les sociétés de logement de service public».

La parole est à M. Ficheroulle pour poser sa question.

M. Ficheroulle (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, parmi vos nombreuses réformes,

celles qui touchent à la fonction de directeur-gérant dans les sociétés de logement, sont évidemment essentielles.

Je ne veux pas parler ici de la rémunération, des incompatibilités, des conditions de formation, mais uniquement de ce qui est contenu dans un avant-projet d'arrêté que vous avez lancé concernant les modalités de recrutement, y compris celles du personnel.

Confronté à la nécessité de faire cette opération dans la société à laquelle je suis attaché, je m'interroge un peu et je me permets de vous soumettre deux réflexions rapides sur le sujet.

Je partage totalement les objectifs de transparence, d'objectivation et de rigueur que vous voulez mettre en œuvre à travers la fixation des modalités de recrutement.

Je dirais que ce qu'on a pu déjà faire chez nous, à la Carolorégienne, en matière de recrutement des cadres, va dans le même sens : appel public à candidatures, constitution d'un jury.

Vous allez y ajouter, pour les directeurs-gérants, la nécessité d'un examen écrit organisé par la SWL.

Puis-je vous suggérer, Monsieur le Ministre – et c'est ma première remarque –, si pas dans l'arrêté, en tout cas dans la pratique, que la SWL fasse diligence pour organiser cette mission supplémentaire qui lui incombe ?

Il est clair que si chaque fois qu'une société est confrontée à ce genre de problème, elle doit se trouver face à des délais qui viennent s'ajouter – puisqu'il s'agit d'un filtre supplémentaire –, je crois qu'il est nécessaire que l'argument du temps soit bien compris.

Je voudrais d'ailleurs souligner qu'il faut que le conseil d'administration de la société établisse un profil de fonction et que le recrutement doit avoir lieu en fonction ou relativement au profil de fonction. C'est donc une mission qui n'est pas si simple que cela : on recentralise cela au niveau de la SWL. Je comprends le sens du contrôle et de l'objectivation, mais il ne faut pas y ajouter des lourdeurs bureaucratiques.

Parallèlement, je vais sauter au deuxième point du même avant-projet d'arrêté. Si je le lis bien, je vois qu'en fait, il y a des modalités particulières pour les cadres pour lesquels il n'y a pas d'examen écrit organisé par la SWL, mais appel à candidatures et jury. Je pense que c'est tout à fait logique, c'est de la responsabilité de la société.

Mais si on lit votre projet d'arrêté, l'appel à candidatures concerne tout le personnel.

Je vous donne un simple exemple : un ouvrier magasinier de la société est malade, il est remplacé par un intérimaire et finit par donner sa démission. Je ne pense pas qu'il soit obligatoire de lancer un appel public à candidatures pour recruter un magasinier, surtout si un intérimaire qui convient très bien pour la fonction peut être recruté. J'insiste sur les aspects de mise en œuvre concrète de votre avant-projet.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur Ficheroulle, nous aurons l'occasion d'ici quinze jours d'examiner le troisième projet de décret concernant le Code du logement qui traitera notamment du problème des directeurs-gérants et des incompatibilités.

Au-delà de cela, vous avez raison, Monsieur Ficheroulle, un arrêté va nous revenir du Conseil d'État, probablement fin de ce mois, en dernière lecture et nous pourrons alors l'approuver au Gouvernement.

En quoi consiste-t-il ?

Il consiste à organiser, vous l'avez mentionné, la transparence, l'objectivation, la détermination des profils de fonction pour le recrutement de directeurs-gérants. En effet, à chaque fois, il y aura appel public à candidatures, établissement d'un profil de fonction et puis, la Société wallonne du logement – elle pourrait le faire, du reste, à travers une réserve de recrutement – va alors organiser un examen écrit, qui sera un examen éliminatoire pour retenir une liste plus courte de candidatures qui seront soumises à un jury dans lequel vous retrouverez deux membres de la société qui recrute : un membre de la Société wallonne du logement, un membre d'une autre société et enfin, un membre extérieur, de quoi vraiment objectiver le recrutement, le choix des directeurs et bien évidemment, il devrait y avoir une décision motivée du conseil d'administration.

Pour ce qui concerne les cadres, c'est la même procédure, à l'exception, vous l'avez vous-même mentionné, de l'examen écrit.

Pour les autres : les techniciens, les magasiniers, la seule condition que nous souhaitons établir, c'est un appel à candidatures pour donner sa chance à chacun. Au-delà de cela, la société a le grand choix. Une fois que vous avez fait un appel à candidatures, vous choisissez qui vous voulez, du moment, bien évidemment, que vous avez une décision motivée du conseil d'administration pour dire : *«J'engage telle personne plutôt que telle autre.»*.

Vous l'aurez constaté, notre souci n'est pas du tout bureaucratique, c'est évidemment d'objectiver et donner à chacun sa chance à partir d'un profil de fonction

et d'un jury qui est là pour épauler le conseil d'administration à faire les meilleurs choix.

Mais je retiens votre suggestion pour qu'il n'y ait pas de retards. Donc, pourquoi ne pas établir une réserve de recrutement auprès de la Société wallonne du logement de telle manière que lorsque dans une des 74 sociétés, il y a un besoin de directeur, eh bien, elle puisse puiser dans la réserve disponible.

M. le Président. – La parole est à M. Ficheroulle.

M. Ficheroulle (PS). – Monsieur le Ministre, je pense que c'est par la pratique que l'on saura juger. Sans faire de mauvais procès à la Société wallonne du logement, je constate que toute l'évolution de la réglementation va dans le sens du renforcement de ses missions. Je pense donc qu'il faudra en renforcer sérieusement les moyens.

Je pourrais vous donner, mais sans doute dans le cadre d'une question plus approfondie, l'exemple de cas où nous souffrons des retards dus aux manques de moyens de la Société wallonne du logement. Et ce sont parfois, en matière de grands travaux, des coûts substantiels : mois par mois, ce sont des dizaines de milliers d'euros parfois qui s'additionnent pour des raisons liées aux marchés.

Je pense, en tout état de cause, qu'il y ait réserve de recrutement ou d'autres méthodes, qu'il faut, si l'on donne plus de missions, qu'on donne plus de moyens. Il faut éviter une bureaucratisation et une recentralisation sous prétexte d'un contrôle que nous voulons tous mais qui ne doit pas aboutir à figer la dynamique et l'évolution du secteur.

QUESTION
DE Mme COLICIS À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LES DÉCLARATIONS SUR LE LOGEMENT
DU PREMIER MINISTRE DANS SA DÉCLARATION
DE POLITIQUE FÉDÉRALE»

QUESTION
DE M. FOURNY À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LES MESURES PRISES
PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
DANS LE CADRE DE SON BUDGET 2007
ET PLUS PARTICULIÈREMENT CONCERNANT
LES MESURES DESTINÉES À FAVORISER
L'ACCÈS AU LOGEMENT»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Colicis, sur «les déclarations sur le logement du Premier ministre dans sa Déclaration de politique fédérale», et la question d'actualité de M. Fourny, sur «les mesures prises par le Gouvernement fédéral dans le cadre de son budget 2007 et plus particulièrement concernant les mesures destinées à favoriser l'accès au logement», à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial.

La parole est à Mme Colicis pour poser sa question.

Mme Colicis (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, souvenez-vous, c'était la nuit passée. Au matin, la mine défaite et l'œil hagard, après une soirée marathon, «chicons au gratin, pitas» – on comprend qu'ils aient eu la mine défaite –, nos ministres fédéraux ont accouché de toute une série de mesures, notamment en matière de logement, sur lesquelles je voudrais vous interroger : la réduction du taux de TVA pour les logements sociaux, la gratuité de l'enregistrement des baux et toute une série d'autres mesures.

Ce sont des mesures pour lesquelles vous aviez plaidé lors d'une conférence interministérielle. Vous aviez été interrogé à ce sujet par mon collègue, Laurent Devin, futur bourgmestre de Binche.

Je voulais vous demander votre sentiment, vos impressions par rapport aux déclarations du Premier ministre et le suivi qui sera fait, notamment par rapport à ces mesures, en matière de loyers et de fiscalité pour le logement en Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, ma question va dans le même sens. Suite à la Déclaration de politique générale qui a été faite hier par le Premier ministre, j'aimerais connaître votre sentiment par rapport à la déclaration qui a été faite au niveau de la TVA, en particulier. Vous l'avez déjà dit et redit, tant en commission que devant cette Assemblée, la diminution du taux de la TVA est un élément qui peut être aussi moteur et essentiel pour le développement du logement social en Région wallonne et pour ce que vous avez appelé, à l'époque, la guerre du logement.

Monsieur le Ministre, plusieurs questions me viennent à l'esprit à la lecture de ces déclarations et plus particulièrement des questions d'ordre technique.

La première est de savoir si cette diminution de la TVA n'est pas liée à la subordination d'un accord de la Communauté européenne. A-t-on tous nos apaisements à ce niveau-là ?

Par ailleurs, quelles vont être les implications immédiates au niveau de la Région wallonne sur la création de nouveaux emplois, de nouveaux logements sociaux, cela me paraît extrêmement important ?

D'autre part, quelles seront les implications pour le budget de l'année 2007 puisqu'il y a un volet ou un volant qui va se dégager de manière complémentaire quant à cet aspect TVA ?

Quelles seront les répercussions à court et à moyen terme de cette mesure sur le développement et la création de nouveaux logements, et plus particulièrement par rapport aux nouveaux plans bisannuels qui seront élaborés dans le cadre des nouvelles politiques communales qui vont intervenir pour la législature 2007-2012 ?

J'aimerais donc connaître quel est l'impact immédiat que va avoir le développement du logement dans notre Région sur votre budget ?

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, à plusieurs reprises, nous vous avons aussi interpellé sur le rôle que jouait le Comité de concertation et le type de discussions que vous avez eues. Je sais qu'à plusieurs reprises vous avez rappelé que vous aviez interpellé le Gouvernement fédéral sur cette problématique.

Y a-t-il eu une concertation au sein de ce comité par rapport aux autres problèmes liés au blocage des loyers, par rapport à toutes les mesures qui ont été annoncées hier ? Quelles mesures envisagez-vous de prendre à l'avenir pour saisir la perche tendue par le Fédéral afin d'amplifier le développement du logement social en Région wallonne ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je remercie les deux honorables membres de m'interroger sur les résultats du conclave budgétaire au niveau fédéral, avec, bien évidemment, une précaution de style.

Pour une partie des annonces, il y a eu une délibération formelle du Gouvernement wallon et je peux donc parler au nom du Gouvernement. Pour une autre partie, n'ayant pas été associé, je ne peux évidemment pas livrer, ici, le verdict du Gouvernement wallon, mais tout au plus, peut-être, vous confier mon appréciation personnelle avec la réserve d'usage.

Premièrement, pour l'abaissement de la TVA de 12 à 6 %, je vous réponds, Monsieur Fourny, il n'y a pas de nécessité d'un accord quelconque au niveau de l'Union européenne.

En effet, rappelez-vous, je l'avais mentionné devant cette Assemblée, j'étais allé plaider, lors de la Conférence des ministres du Logement au niveau européen, une diminution. Et on m'avait répondu que la grande majorité des États membres pratiquaient déjà cette réduction à 6 voire même 5 % – on aurait donc pu faire un effort complémentaire, le Grand-Duché de Luxembourg allant jusqu'à 3 %.

On se rend donc bien compte que c'est une excellente nouvelle, attendue depuis longtemps du côté wallon et cela va, évidemment, bonifier notre programme. Nous avons un programme ambitieux : 2.000 logements par an, dès l'année prochaine. Nous avons revu les taux de subsidiation à la fois pour les logements moyens et les logements sociaux. Nous avons revu aussi les valeurs vénales : 135.000 euros. C'est donc, même si c'est avec retard, une bonne nouvelle pour le logement public.

J'ai cependant un doute parce que je n'ai pas pu avoir la confirmation, concernant les partenariats public-privé. Nous en connaissons à Mons, à Arlon, notre collègue, Paul Furlan à Thuin, où l'on demande à des partenaires privés de collaborer. Là, je n'ai pas la réponse pour savoir si ce sera 12 ou 6 %. Je plaiderai largement pour que ce soit 6 % parce que cela aura un effet levier considérable, amenant de l'argent privé dans un secteur qui en a particulièrement bien besoin. C'est un premier élément.

Deuxièmement, j'applaudis des deux mains pour la transparence des loyers, de leur enregistrement. Cela participe à une sécurité juridique bien nécessaire pour nos locataires.

Troisièmement, l'encadrement des loyers. Là, je suis à cheval entre une délibération du Gouvernement wallon et mon appréciation personnelle parce que nous n'en connaissons pas le contenu. Tout au plus y a-t-il eu trois commissions : l'une qui commence à fonctionner à Charleroi et deux autres qui n'existent pas encore, à Bruxelles et Gand, avec la mission – le Fédéral la leur a confiée – de tenter d'établir des loyers de référence, avec pour le propriétaire qui l'accepte, un certain nombre d'incitants fiscaux pour compenser la régulation de son loyer.

Aujourd'hui, la commission de Charleroi, si je suis bien informé, n'a pas terminé ses travaux, loin s'en faut, elle les a plutôt commencés. Nous ne sommes donc qu'au début d'un processus et on mettra encore de nombreux mois avant, bien évidemment, qu'on puisse en tirer les conséquences et le généraliser. Je serai donc prudent sur la formule, n'en connaissant pas tout le détail.

Dernier aspect, c'est, me semble-t-il, le risque que nous prenons d'une rupture dans la confiance propriétaire-locataire quant à la constitution d'une garantie locative sur deux mois plutôt que sur trois.

Bien sûr, j'ai conscience que pour des jeunes ménages, pour un certain nombre de personnes isolées, c'est très difficile de constituer la garantie de base et donc, il faut les aider. En cela, je partage pleinement l'objectif du Fédéral, mais peut-être aurions-nous dû ou pu, c'est selon, créer plutôt un Fonds de garantie locative, à l'instar du modèle du Fonds des créances alimentaires, de telle manière que le propriétaire est sûr d'avoir sa garantie en cas de non-paiement ou de détérioration du bien, mais dans le même temps, le locataire, lui, a plus de facilités pour constituer sa garantie.

Je ne connais pas tous les détails de l'opération, d'autant qu'il y a toujours un risque, s'il n'y a pas paiement, de ne voir le juge de paix statuer qu'après trois, quatre, cinq ou six mois sur le conflit. Pendant ce temps-là, aucun loyer n'est perçu.

Donc, je ne voudrais pas non plus que l'on brise la confiance du propriétaire vis-à-vis du locataire sachant que nous avons besoin d'investissements privés en la matière.

Dès lors que nous aurons les textes provenant du Fédéral ou, je l'espère – c'est dans ce sens-là que je prendrai ma plume cet après-midi – qu'une nouvelle Conférence interministérielle du logement se réunisse pour pouvoir détailler les mesures et mieux les apprécier, je ne manquerai pas de revenir devant vous pour en apporter l'appréciation définitive.

Je dirai, dès lors, qu'il y a des avancées qui me paraissent indiscutables ; d'autres pour lesquelles je ne peux pas me prononcer, et d'autres, si elles ne sont pas accompagnées d'un certain nombre de dispositifs pourraient se retourner contre la nécessaire confiance entre propriétaires et locataires.

M. le Président. – La parole est à Mme Colicis.

Mme Colicis (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je suppose qu'on se reverra bientôt en Commission du Logement pour détailler davantage toutes ces mesures et notamment la question soulevée par M. Fourny, que je trouve intéressante, et qui concerne le dégagement des marges budgétaires suite à l'abaissement du taux de TVA. Ce sera intéressant de voir ce que vous allez en faire. Nous resterons donc attentifs.

Une dernière chose que vous aviez signalée lors d'une commission du mois de juillet, toujours dans le cadre de la Conférence interministérielle, c'était la réhabilitation des bâtiments de gendarmerie désaffectés. À court terme, cela peut être particulièrement utile.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – M. Reynolds veut les vendre.

Mme Colicis (PS). – Très cher, j'espère.

M. le Président. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse et je prends, en tout cas, acte que l'abaissement de la TVA est effectivement une bonne nouvelle et j'espère que la mesure sera étendue aux PPP parce que c'est important. Sans les PPP, nous ne pourrons pas développer et atteindre l'objectif que le Gouvernement s'est assigné. J'espère donc que l'on pourra amplifier la mesure et qu'elle pourra toucher aussi ce genre de partenariat.

Pour le surplus, j'espère que la Commission interministérielle pourra fonctionner très rapidement et plus fréquemment qu'elle ne l'a fait ces derniers mois ou ces dernières années. C'est important, l'enjeu est majeur. Nous aurons l'occasion d'en reparler en Commission du logement parce que c'est un dossier extrêmement important. Il y a une ouverture et il faut donc l'amplifier.

QUESTION DE M. BORSUS À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LE REVIREMENT DE POLITIQUE CONCERNANT LA MAISON SAGAWÉ À SARS-LA-BUISSIÈRE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le revirement de politique concernant la maison Sagawé à Sars-la-Buissière».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je souhaiterais évoquer avec vous un dossier largement connu dans cette enceinte – mon collègue, Philippe Fontaine, récemment encore, vous a interrogé sur le sujet – : l'affaire Sagawé.

Je ne vous cache pas l'étonnement des observateurs lorsqu'ils ont lu l'interview que vous avez concédée au quotidien *Vers l'Avenir* à propos de ce sujet. J'ai comparé vos déclarations d'il y a treize mois et je les ai aussi comparées aux déclarations de Jean Sagawé qui vous annonçait dans une interview qu'il fêterait ses soixante ans de mariage, qui tombent en mars de l'année prochaine, dans sa maison et que nonobstant la mise en demeure de la Région wallonne, il serait toujours là le 15 novembre et que si d'aventure

quelqu'un envisageait de l'en déloger, c'est les pieds devant qu'il quitterait sa maison.

Je compare les propos de M. le Ministre Antoine qui, à de nombreuses reprises, nous a indiqué, très mâlement – je dois saluer votre détermination sans faille jusqu'il y a quelques jours –: *«Je ferai démolir cette maison ! C'est une question d'équité, la maison sera détruite.»*.

Lors de cette interview, après consultation de M. Haumont ou d'autres spécialistes, j'osais croire qu'avant de prendre cette position très forte, vous les aviez déjà consultés – ce n'est, semble-t-il, pas complètement le cas – puisqu'à la suite de cette consultation, vous indiquiez qu'en fait, vous n'enverriez pas les bulldozers, contrairement à tout ce que vous avez indiqué depuis des mois.

J'y vois une capitulation…

M. Petitjean (FN). – Ce qui est très bien, d'ailleurs.

M. Borsus (MR). –… en rase campagne. Fallait-il à ce point en appeler aux signes que donnerait la démolition de la maison des Sagawé, si deux ans et demi plus tard, c'est pour démolir le signe, le mythe que l'on a soi-même créé, l'exemple que l'on voulait donner à la Wallonie entière – je peux vous remettre un exemplaire, une compilation de toutes vos déclarations sur le sujet –, si c'est pour nous indiquer que vraisemblablement la maison ne serait pas démolie ?

En fait, ce qui se passe, c'est que maître Haumont a attiré votre attention – ce qui n'était pas complètement inconnu en matière de droit, vous en conviendrez – sur une notion de délai raisonnable d'exécution et vous convenez vous-même, dans l'article que je veux bien lire devant vous, qu'une décision de 1994 non exécutée par le ministre de l'époque de l'Urbanisme, était devenue extrêmement difficilement exécutable au fil des années.

Ma question est très simple.

Monsieur le Ministre, nous confirmez-vous, aujourd'hui, avec la même détermination que celle que vous affichiez, il y a treize mois, que la maison Sagawé sera démolie ?

Que va-t-il se passer le 15 novembre ?

Où est le signe ?

Je ne vous cache pas que c'est aussi une question – puisque tout le monde a observé votre attitude dans le dossier – très emblématique pour l'ensemble des autres coupables.

Quel est le signe que vous êtes encore aujourd'hui en mesure de donner, que vous serez en mesure de donner le 15 novembre sur ce dossier ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, je remercie M. Borsus. Je vais immédiatement le rassurer. Il n'y a pas de revirement, il n'y a aucune modification dans la décision qui est la mienne.

Je vais peut-être restituer les faits parce que vous allez voir que, vous qui avez été membre du cabinet de Michel Foret, c'est peut-être utile de rappeler certains éléments.

En 1994, M. Sagawé est condamné par la Cour d'appel. Il a épuisé toutes les procédures de recours. Il est clairement établi qu'il a construit une maison en parfaite connaissance de cause, sans le moindre permis, sur un terrain *non aedificandi*. Personne ne peut le contester.

S'ensuit alors un match de ping-pong, si j'ose dire, entre la Région et M. Sagawé jusqu'au jour où – il faut être prudent avant de faire le reproche à qui que ce soit, Monsieur Borsus – M. Sagawé s'engage, j'ai ici le document, vis-à-vis de la Région à démolir lui-même sa maison. Vous pouvez consulter le document signé par M. Sagawé.

En juin 1999, il dit : *«Oui, je vais démonter.»*. On en donne même le détail : *«Je commencerai par la char - pente, etc.»*.

M. Borsus (MR). – Cinq ans après le jugement.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Arrive alors un nouveau ministre de l'Aménagement du territoire, M. Foret qui a ce document et qui pouvait donc demander à M. Sagawé, qui s'était engagé lui-même à démolir sa maison, de passer à l'acte.

Que fait M. Foret ?

Il met le document dans le tiroir et, pendant cinq ans, il n'en parle plus. À trois reprises, j'interroge, dans cette Assemblée, M. Foret, qui me dit : «In fine, *s'il te plaît, ne m'embête plus avec cela, je ne sais pas quoi faire !»*. Fin de l'acte.

Nous sommes maintenant dans le nouveau Gouvernement de 2005.

Qu'est-ce que je fais ?

Mme Onkelinx m'écrit en m'indiquant que les procureurs généraux et les procureurs du Roi se plaignent qu'il n'y a plus aucune suite donnée par la Région wallonne et que notamment ses différents courriers sont restés sans réponse auprès de mon prédécesseur, ce qui n'est pas anormal, c'est dans le tiroir.

Je réunis alors les procureurs du Roi et les procureurs généraux et nous convenons d'un projet de décret que le Gouvernement wallon a approuvé le 4 mai 2006, pour mettre fin – j'imagine qu'en légaliste que vous êtes, vous partagez cette préoccupation – à une rupture d'égalité vis-à-vis d'un certain nombre de nos concitoyens qui se moquent de notre législation alors que d'autres achètent des terrains relativement chers et se conforment aux prescriptions du permis de bâtir.

Au même moment, le 4 mai 2006, le Gouvernement donne instruction à Mme la directrice générale de l'Aménagement du territoire, à concurrence de 125.000 euros, d'exécuter les jugements.

Le 24 mai, ne voyant pas de réponse, j'ai écrit alors à Mme Sarlet pour lui dire : *«Je vous rappelle l'arrêté du Gouvernement, veuillez passer à l'acte.»*. Ce qu'elle va faire. Elle va donc écrire en date du 9 août en disant à la famille Sagawé : *«Je mets à exécution, vous devez partir pour le 15 novembre.»*. Jusque-là fort bien !

J'ai lu, comme vous, la réaction des Sagawé qui …

M. le Président. – Ce n'est pas chaque fois la fête, je vous ai déjà donné deux minutes de rabiot tout à l'heure, n'en abusez pas.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je termine rapidement.

J'annonce, je l'ai d'ailleurs dit ici, que dans notre position, la Région wallonne ne souffre que d'un problème, c'est que durant la période 1999-2004, rien ne s'est fait.

Dès lors, ce qui est ma volonté, je vous la réitère, pour Sagawé comme pour d'autres – parce que vous omettez les autres «Sagawé». Nous avons une petite dizaine de dossiers du même ordre qui depuis des années n'ont eu aucune visite de la Région wallonne –, c'est que l'on puisse vérifier juridiquement la capacité que nous avons. Et s'il faut aller en justice, nous irons en justice pour obtenir une exécution forcée. Je ne vais pas faire comme Foret … *(Rumeurs.)*

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Ce qui me sidère, Monsieur le Ministre, c'est qu'après avoir fait toutes vos déclarations, après avoir, tel le Rambo de l'Aménagement du territoire wallon, déclaré : *«Ce sera comme cela!»*, vous qui connaissiez ce dossier dans le moindre de ses détails, vous demandez une étude juridique qui valide votre attitude. J'en suis absolument circonspect.

Deuxième élément, je m'attends à ce qu'un de ces jours, Monsieur le Ministre, vous me disiez : *«Willy, s'il te plaît, ne me questionne plus à propos de l'affaire Sagawé.»*.

Si, effectivement, ce dossier n'a pas pu être exécuté, c'est parce que cinq ans s'étaient déjà écoulés depuis la décision ultime de 1994 et que les intéressés pouvaient se prévaloir d'un accord du ministre antérieur, le Ministre Lebrun les autorisant à démonter le bâtiment petit à petit et très lentement. *(Réaction de M. Antoine.)*

Mais, Monsieur le Ministre, vous vous êtes, vous-même, mis cette forte responsabilité sur le dos. Vous en avez fait un signe pour toute la Wallonie.

Monsieur le Ministre, j'en termine en vous citant : *«Je ne crois pas* – dites-vous – *qu'il soit possible d'envoyer les bulldozers.»* Cqfd. *(Applaudissements sur les bancs du MR.)*

QUESTION
DE M. FONTAINE À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LES CONSÉQUENCES DE L'EMPRISONNEMENT
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AWIPH»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fontaine à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «les conséquences de l'emprisonnement du directeur général de l'AWIPH».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, vendredi dernier nous avons appris l'incarcération du directeur général de l'AWIPH. Il ne nous revient évidemment pas de nous prononcer sur ce que fait la justice en cette affaire, mais il y a un certain nombre de questions que l'on peut se poser au niveau de ce Parlement et au niveau du Gouvernement.

Tout d'abord, je voudrais savoir si des faits du même type que ceux présumés en matière de gestion communale se sont produits également à l'AWIPH et si vous avez diligenté une enquête en la matière pour

savoir si quelque chose se passait. Je n'en sais rien, je vous pose la question et je ne préjuge pas de ce qui pourrait éventuellement s'être passé.

Je voudrais savoir aussi, Madame la Ministre, qui dirige, aujourd'hui, l'AWIPH puisqu'à ma connaissance le comité de gestion n'a pas mis ce point à l'ordre du jour et ne s'est pas réuni d'urgence pour en décider.

Enfin, ne croyez-vous pas, pour rassurer le Parlement et pour éviter que l'on ne puisse suspecter l'une ou l'autre chose, qu'il faudrait un audit financier de l'AWIPH – éventuellement par la Cour des comptes parce qu'il vaut mieux un audit extérieur – et s'il ne serait pas utile que les représentants de l'AWIPH soient entendus en Commission des Affaires sociales de ce Parlement. Il me semble que l'AWIPH est un organisme particulièrement important, et dans un domaine particulièrement sensible, pour qu'il ne puisse pas être suspecté de la moindre chose.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Monsieur Fontaine, vous l'avez souligné, M. Rovillard a été interpellé dans le cadre de sa fonction de bourgmestre. À ce jour, il n'y a aucune répercussion à l'AWIPH, preuve en est que son bureau à l'AWIPH n'a reçu aucune visite judiciaire jusqu'à présent.

En septembre 2003, le comité de gestion de l'Agence avait pris la décision de prévoir une éventuelle vacance de pouvoir de l'administrateur général. C'est donc en toute sérénité que la fonction est exercée par celui qui, à l'époque, avait été nommé – ce sera à confirmer lors de la prochaine rencontre du comité de gestion qui a lieu jeudi prochain.

Donc, il n'y a aucune vacance, aucune difficulté à l'intérieur de l'AWIPH, qui fonctionne tout à fait normalement tel que prévu lors de la décision de septembre 2003.

Vous attirez mon attention, et vous avez raison, c'est une de mes préoccupations majeures, sur la gestion financière de l'agence. C'est la raison pour laquelle j'avais demandé qu'un audit financier soit effectué par le comité financier.

J'attire votre attention sur le fait qu'au sein de la Commission d'audit, siègent un représentant de la Cour des comptes et également un inspecteur des finances, de la même manière qu'un représentant de l'administration des finances.

Donc, le résultat de cet audit sera présenté début novembre lors d'un comité de gestion de l'AWIPH. Je le présenterai ensuite au Gouvernement et c'est avec plaisir que je le présenterai au Parlement.

D'autre part, si je n'ai pas demandé moi-même, d'enquête spécifique liée aux événements, les deux commissaires du Gouvernement l'ont fait. Dès mardi, les deux commissaires du Gouvernement ont d'urgence demandé la mise en place d'une enquête administrative sur les dépenses de représentation de l'administrateur général. Vous voyez, une série de mesures ont été prises, avant même l'événement dont vous parlez.

Un dernier élément.

Il appartient au président du comité de gestion d'estimer la pertinence d'une rencontre d'urgence du bureau. Mais quoi qu'il en soit, le comité de gestion se réunira normalement jeudi prochain. Il sera précédé d'une réunion du bureau. Je pense qu'à ce stade-ci, toutes les mesures qui devaient être prises l'ont été.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je remercie Mme la Ministre pour ces précisions. Je pense qu'il était utile que la question soit posée pour que l'on puisse avoir les informations prouvant qu'il n'y a pas de carence ou de vacance en matière de gestion de l'AWIPH – je crois que c'est vraiment important.

Pour le reste, j'ai entendu qu'un certain nombre de dispositions avaient été prises. J'attends donc, dès qu'il sera disponible, avec impatience, de pouvoir examiner le rapport d'audit que vous avez promis de communiquer au Parlement. J'espère que le vôtre sera communiqué et que ce n'est pas comme ceux de M. Antoine.

QUESTION
DE Mme CORBISIER-HAGON À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS LE CADRE DE SON BUDGET 2007 ET PLUS PARTICULIÈREMENT CONCERNANT LA TAXE SUR LES EMBALLAGES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Corbisier-Hagon à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les mesures prises par le Gouvernement fédéral dans le cadre de son budget 2007 et plus particulièrement concernant la taxe sur les emballages».

La parole est à Mme Corbisier-Hagon pour poser sa question.

Mme Corbisier-Hagon (cdH). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement fédéral, hier, a exposé les mesures – avec un certain panache, il faut le dire – qu'il avait concoctées pour garder le cap en matière budgétaire.

Parmi ces mesures, une d'entre elles a été présentée comme une mesure environnementale : la taxation sur les emballages.

Certes, l'État fédéral a la compétence en matière de normes d'emballages, mais il est tout aussi évident qu'en matière de déchets, c'est la Région wallonne qui est à la barre. Il est tout aussi évident qu'il existe un accord de coopération entre le Fédéral et les Régions.

Je suis très perplexe en voyant la présentation de cette mesure, dite environnementale, parce que quand on analyse, dans les journaux, il nous semble qu'il s'agit plutôt d'une mesure budgétaire.

D'autre part, on nous dit : *«Avec les acteurs concernés, on prendra les mesures pour juin ou juillet 2007.»*. La Région est-elle un acteur concerné ? Puisqu'il y a accord de coopération, les Régions ont-elles été, avant cette prise de position, contactées ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, tout d'abord, je pense qu'il faut évidemment analyser l'ensemble des modalités, mais cela apparaît effectivement comme une taxe établie pour des raisons budgétaires et non pas pour des raisons d'incitants environnementaux, ce que l'on peut déplorer.

Autre élément : l'articulation entre ce que fait la Région et ce que fait le Fédéral en matière de politique des déchets en général. L'articulation est déséquilibrée à partir du moment où il y a des modalités en amont, sur les normes «emballages», qui ne s'articulent pas avec la politique menée en Région wallonne – qui est d'ailleurs revue et corrigée maintenant au travers de l'avant-projet de décret (révision du décret de 1996) en ce compris les aspects fiscaux. Je ne peux donc que déplorer, sur ces aspects, le manque de concertation.

D'après les informations en notre possession, cette mesure rapporterait 300 millions d'euros pour l'année 2007, 600 millions d'euros en année pleine – c'est donc bien une taxe qui doit rapporter au niveau budgétaire et qui n'a pas d'impact au niveau environnemental ou très peu.

Il ne faut pas oublier – je mets surtout l'accent sur ce point-là – que tout type d'emballage ou tout produit, il faut le voir sur l'ensemble du bilan écologique.

Si on prend l'axe du CO_2, il est évident que le bilan doit se faire de la production à la fin de vie du produit – on va devoir utiliser aussi du CO_2 pour l'élimination de ce type de déchet – sinon on fausse les chiffres au niveau environnemental.

Bref, il faut faire la distinction entre ce qui est réutilisable et ce qui est jetable. Apparemment, pour tous les éléments en aluminium, cela pose problème, alors que cette matière est réutilisable. Le bilan environnemental peut aussi avoir des aspects positifs.

Au niveau de la Région wallonne, nous avons un projet intéressant décidé le 7 juillet dernier au travers de Biowal, c'est tout le projet, notamment au travers de la recherche en matière d'alternative au plastic, notamment au travers de tout ce qui est biodégradable (du «plastic» à partir de betteraves) : 20 millions d'euros sont consacrés à la recherche.

Ce projet va pouvoir voir le jour et donc, c'est un incitant important au niveau de la Région. Il y a aussi d'autres projets qui vont suivre dans le même sens.

Le plus important pour moi aujourd'hui, c'est d'avoir – et j'interpellerai à nouveau le Fédéral – une concertation la plus forte possible, c'est la moindre des choses, sur l'ensemble de l'articulation de l'amont jusqu'à l'aval en termes de gestion des emballages pour éviter tout effet pervers.

On parlait, tout à l'heure, de développement durable avec M. Meureau et des aspects économiques en la matière. On a vu cela, notamment dans le cadre de l'eau en Région wallonne – les gens vont faire leurs achats au Grand-Duché de Luxembourg, en France, en Allemagne ou aux Pays-Bas si on augmente la taxation sur le produit ou sur certains emballages.

Il faut voir cela dans son ensemble, en ce compris au niveau économique mais aussi au niveau environnemental puisqu'à ce moment-là, on ramène toute une partie du problème au niveau de nos propres régions respectives.

Aujourd'hui, je suis, comme vous, très circonspect.

M. le Président. – Monsieur le Ministre, pourriez-vous conclure ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je ne suis pas toujours à la fête, Monsieur le Président, je conclus.

M. le Président. – Il ne faut pas abuser !

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – De temps en temps, on peut abuser, cela fait plaisir. *(Rires.)*

Je voudrais ajouter un dernier élément, si vous le permettez. Concernant l'ensemble des mesures, je reprendrai contact avec l'ensemble des secteurs et aussi avec le Fédéral afin que l'on puisse articuler l'ensemble de la politique.

Nous attendons l'ensemble des modalités au niveau du Fédéral pour pouvoir juger sur pièces. Le tout dernier élément, c'est évidemment la concertation qui n'a pas eu lieu au travers de cette mesure que ce soit avec les secteurs ou les Régions concernées.

M. le Président. – La parole est à Mme Corbisier-Hagon.

Mme Corbisier-Hagon (cdH). – Monsieur le Ministre, au nom de mes concitoyens – qui sont ceux qui nous ont élus, qui sont à la fois des consommateurs et ceux qui vivent dans l'atmosphère qu'on leur prépare –, je trouve que c'est un peu léger de ne considérer qu'une facette des choses et de jouer au *jackpot* avec l'environnement.

Je vous demande, Monsieur le Ministre, dans la mesure du possible, de requérir un comité de concertation sur le sujet parce que l'atmosphère, l'air ou les déchets sont des défis à relever pour l'avenir. Il est temps d'avoir une concertation.

M. le Président. – Cette intervention clôture nos questions d'actualité.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION DE M. PROCUREUR À Mme VIENNE, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LE CONTRAT DE GESTION DE L'AWIPH»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Procureur à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «le contrat de gestion de l'AWIPH».

La parole est à M. Procureur pour développer son interpellation.

M. Procureur (cdH). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, les problèmes de l'AWIPH, ce ne sont pas que les problèmes vécus actuellement par son directeur général dans d'autres fonctions – même si ces problèmes ont incontestablement des répercussions négatives sur l'image de l'AWIPH, notamment par rapport aux personnes handicapées –, c'est aussi le fait que ce nouveau contrat de gestion a apparemment du mal à voir le jour.

Le décret du 6 avril 1995 relatif à l'intégration des personnes handicapées constitue l'acte fondateur de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées. Selon l'article 14 dudit décret, l'AWIPH est donc l'instrument du Gouvernement wallon en vue de l'exécution de la politique d'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées.

Elle est placée sous contrôle du Gouvernement wallon et la tutelle est exercée par la ministre chargée des Affaires sociales et de la Santé.

En outre, l'article 45 du décret prévoit que l'exercice des diverses missions de l'AWIPH doit se faire conformément aux priorités et aux orientations définies dans un contrat de gestion passé entre le Gouvernement et le comité de gestion de l'AWIPH.

Un petit rappel historique s'impose.

Le contrat de gestion qui court pour l'AWIPH a été initialement conclu pour une période de trois ans qui allait du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2004.

Il y a eu un avenant selon lequel le contrat de gestion a été prolongé deux fois pour une période de six mois et son échéance finale devait intervenir au 30 juin 2005.

En sa séance du 21 avril 2005, le Gouvernement wallon a défini les principes relatifs au cadre budgétaire des contrats de gestion et il a souhaité que tous les contrats de gestion, qu'ils soient nouveaux ou à renouveler, entrent en vigueur le 1er janvier 2006. Ceci afin de pouvoir appréhender globalement les moyens que le Gouvernement souhaite mettre à disposition des OIP (Organismes d'intérêt public), ainsi que dans un souci de simplification administrative.

C'est donc en se référant à ce calendrier que vous aviez chargé, Madame la Ministre, vos collaborateurs de programmer un travail de réflexion et de finalisation. Vous disposiez d'une pièce à casser pour la note d'orientation à propos de laquelle vous souhaitiez mener une réflexion interne à votre cabinet, ceci avant d'entamer le travail de rédaction proprement dit, en collaboration avec les services de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées.

Vous confirmiez ainsi que le calendrier décidé par le Gouvernement wallon serait respecté et qu'il n'y aurait pas de retard. Pourtant, il faut bien constater à l'heure actuelle que c'est tout le secteur qui est en attente d'un nouveau contrat de gestion pour l'AWIPH. Ce contrat de gestion est, vous le savez, primordial

pour mettre en œuvre les politiques que le Gouvernement wallon s'est engagé à réaliser en faveur des personnes handicapées durant cette législature.

Les mesures contenues dans la Déclaration de politique régionale ne pourront aboutir sans un nouveau contrat de gestion.

Madame la Ministre, le comité de gestion serait toujours en attente de votre lettre d'intention. Or, sans cette dernière, le contrat de gestion ne peut pas être négocié. Le Gouvernement wallon vous a-t-il déjà donné mandat pour commencer les négociations ? Pouvez-vous nous donner des informations à ce sujet ?

Pour quand est prévu le contrat de gestion de l'AWIPH ?

Enfin, Madame la Ministre, vous faisiez référence à cet audit financier. Quel effort budgétaire consacrerez-vous au prochain contrat de gestion ?

M. le Président. – Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Non.

La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de l'Action sociale, de la Santé et de l'Égalité des Chances. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, chers Collègues, l'article 45 du décret du 6 avril 1995 prévoit que les diverses missions de l'AWIPH doivent être exercées conformément aux priorités et aux orientations définies dans un contrat de gestion conclu entre le Gouvernement wallon et le Comité de gestion de l'AWIPH.

Le premier contrat de gestion a été conclu le 9 mars 2001 et arrivait – vous l'avez dit – en principe à échéance à la fin de l'année 2003. En octobre 2003, il a été décidé de le prolonger jusqu'en décembre 2004 en raison du démarrage tardif de certaines actions et afin de pouvoir élaborer un nouveau contrat en fonction du nouvel accord de Gouvernement issu des élections régionales de 2004.

Je vous confirme que le contrat de gestion a été prolongé et que son échéance finale devait intervenir au 30 juin 2005. Je ne reviendrai pas sur l'épisode relatif à la suspension de l'arrêté du Gouvernement wallon portant désignation des membres du Comité de gestion de l'AWIPH.

Cela étant, je me dois de vous préciser que le contrat de gestion de l'AWIPH est désormais régi par le décret du 12 février 2004 relatif au contrat de gestion et aux obligations d'information pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution.

Ce décret prévoit les modalités d'élaboration et d'approbation, la durée et le contenu du contrat de gestion.

En termes de contenu, le contrat de gestion précise les tâches que l'organisme assume en vue de l'exécution de ses missions de service public et détermine les objectifs d'impact, de qualité, d'efficacité, d'efficience et d'économie à atteindre, selon des critères mesurables, précis et assortis de délais de réalisation.

Le contrat de gestion fixe le montant initial de la dotation nécessaire à la couverture des charges qui découlent de son exécution, en tenant compte des coûts et recettes de l'organisme relatif à l'exécution de ses tâches. Il détermine également les règles de mise à disposition, d'adaptation de la dotation et les modalités de report de solde de celle-ci.

Le contrat de gestion décrit également les engagements de l'organisme vis-à-vis des usagers du service public, notamment en matière d'information, ainsi que les mécanismes de compensation en cas de défaillance dans l'exécution des tâches.

Il règle les conditions d'application des incitants ou des sanctions, notamment budgétaires, liées au niveau de réalisation des objectifs et des engagements de l'organisme et définit les indicateurs qualitatifs et quantitatifs liés à leur réalisation.

Si le premier contrat de gestion, conclu entre le Gouvernement wallon et l'AWIPH, définissait des priorités et des orientations en matière de politique d'intégration des personnes handicapées, le contrat de gestion, dans son acceptation prévue par le décret du 12 février 2004, s'avère être un véritable outil de gestion définissant les règles et les conditions dans lesquelles l'organisme exerce ses missions de service public.

Dans la perspective de l'élaboration d'un tel contrat de gestion, comme le prévoit d'ailleurs l'article 4 du décret du 12 février 2004, il m'est apparu indispensable de procéder, notamment au travers d'un audit budgétaire, à une évaluation du fonctionnement et de l'état de l'AWIPH.

Cet audit budgétaire est réalisé par la Cellule de contrôle de gestion sous la direction du Comité financier. Il a pour objectif d'analyser l'exécution du budget de l'Agence sur la période 2002-2005, d'identifier les références réglementaires des subventions octroyées et d'en vérifier leur bonne application et, dans la mesure où une modification d'une base légale apparaîtrait nécessaire, de proposer des aménagements juridiques dans le but de permettre une meilleure utilisation de la subvention.

Sur base des résultats de l'audit et de l'identification d'éventuelles marges budgétaires, je finaliserai la rédaction d'une note d'orientation qui déterminera les lignes directrices du prochain contrat de gestion.

En termes de calendrier, cet audit budgétaire devrait être achevé prochainement, c'est-à-dire fin de ce mois, et présenté au Comité de gestion de l'AWIPH dans la foulée, c'est-à-dire début novembre.

En ce qui concerne la mise en œuvre des mesures contenues dans la Déclaration de politique régionale en termes d'intégration des personnes handicapées, je n'ai pas attendu, bien sûr, la réalisation du Contrat de gestion pour prendre une série d'initiatives.

Certaines mesures sont d'ailleurs déjà en cours d'aboutissement au travers du Plan stratégique d'inclusion sociale.

Je souligne enfin que la dotation et le budget de l'AWIPH ont connu, ces dernières années, une évolution notable même si l'on peut considérer, à juste titre, que les moyens ne seront jamais suffisants pour rencontrer tous les besoins.

Pour les exercices 2004, 2005 et 2006, la dotation s'est élevée respectivement à 385.293.500 euros, 403.830.000 euros et 431.862.000 euros, soit une progression annuelle de 4,46 %, 4,81 % et 6,94 %.

En conclusion, et au-delà des évolutions budgétaires, il me semble indispensable de repenser l'offre en termes de diversification et d'assouplissement des réglementations, de manière à permettre aux services de mieux rencontrer la diversité des demandes des bénéficiaires, et non seulement des bénéficiaires, mais de leur famille aussi.

M. le Président. – La parole est à M. Procureur.

M. Procureur (cdH). – Je remercie bien sûr Mme la Ministre pour sa réponse. J'ai entendu que vous annonciez les résultats de ce fameux audit financier pour fin novembre. Espérons que vos prédictions se réaliseront, que ce sera vraiment fin novembre et qu'ensuite, les choses vont s'enchaîner au rythme que vous avez dit.

Je crois avoir compris aussi que vous vous orientez vers un contrat de gestion qui soit plus un contrat de gestion méthodologique avec peut-être moins d'objectifs précis, chiffrés. Je crois quand même qu'en cette matière, l'aide aux personnes handicapées, on a besoin aussi d'avoir des objectifs et vous avez évoqué le fait que même si les moyens consacrés à l'AWIPH sont importants par rapport à votre budget, malgré tout, les attentes du secteur sont encore, elles, beaucoup plus importantes, notamment – vous savez, nous en avons parlé il n'y a pas longtemps – en matière de handicap de grande dépendance.

Donc, je renouvelle ce que j'ai dit : le secteur est vraiment en attente de ce contrat de gestion et d'un bon contrat de gestion.

INTERPELLATION DE M. WESPHAEL À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, SUR «L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES CRÉATRICES D'EMPLOIS DESTINÉES À PALLIER LA FERMETURE PROGRESSIVE DE LA PHASE À CHAUD DE LIÈGE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur, sur «l'état d'avancement des mesures créatrices d'emplois destinées à pallier la fermeture progressive de la phase à chaud de Liège».

La parole est à M. Wesphael pour développer son interpellation.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je souhaite vous interpeller, aujourd'hui, sur l'état d'avancement des mesures créatrices d'emplois destinées à pallier la fermeture progressive de la phase à chaud de Liège, sujet que, par définition, vous connaissez plutôt bien, me semble-t-il.

Vous avez lu comme moi, même un peu plus, que le 2 octobre dernier, M. Gomez, président de la FGTB Métal Liège-Luxembourg, a donné son point de vue, pas seulement sur votre candidature, mais aussi sur l'état d'avancement de la fermeture progressive de la ligne à chaud de Cockerill, aujourd'hui à mi-parcours.

En 2009, 2.700 emplois auront disparu. Selon les accords tripartites signés en 2003, ils devraient être remplacés par de nouvelles activités amenées par Arcelor, et forcément Mittal, aujourd'hui.

Selon M. Gomez, «*hormis la création de quelques baraques à frites*», je reprends le terme, le redéploiement liégeois est en rade.

Arcelor accumulerait les mauvais points : retard dans les investissements dans le froid, dans la création d'une usine en aval de l'aval, dans le développement des entités existantes comme Oxybel, etc.

Selon M. Gomez, le sidérurgiste n'est en effet pas seul responsable et les «forces vives liégeoises» ne semblent pas à l'abri de tout reproche. On connaît son franc parlé, mais c'est intéressant de l'écouter.

M. Gomez souligne aussi que le GRE – chargé de la coordination du redéploiement –, ne peut fonctionner correctement car il manque de moyens financiers. En outre, celui-ci attend toujours de voir un projet industriel fort amené par le monde entrepreneurial liégeois.

Et enfin, il ajoute : «*Il faudrait que les patrons se remuent un peu.*». Ce que je peux partager comme analyse.

Il semble qu'à ce stade, M. Gomez entende user de son mandat de président des métallos pour convoquer prochainement une nouvelle réunion tripartite. Pour la première fois, le nouveau groupe Arcelor-Mittal devrait être, semble-t-il, autour de la table.

M. le Ministre peut-il nous dire, point par point, ce qu'il pense des propos de M. Gomez et nous fournir l'inventaire détaillé des résultats obtenus à ce jour ?

Quelles mesures correctrices M. le Ministre a-t-il d'ores et déjà prises ?

Peut-il nous dire où reste l'argent dont le GRE a besoin s'il faut en croire les propos tenus ?

Dernier élément, sur lequel je souhaiterais vous questionner, c'est évidemment, la perte financière – mais cela s'adresse aussi à M. Courard – en termes de recettes pour les communes concernées. Cela fait trois ans que je plaide auprès du Gouvernement wallon et même auprès du Gouvernement wallon précédent, d'ailleurs, et du Ministre de l'Économie de l'époque pour qu'il puisse y avoir un effet compensatoire financier pour les communes qui vont être dans une difficulté très importante dès 2009, en termes de recettes : 250 millions de francs belges, rien que pour la commune de Seraing.

Donc, je suis favorable à ce que le prochain plan Tonus puisse tenir compte de ces éléments parce que je pense que, manifestement, le non-respect des accords d'Arcelor initiaux ne doit pas porter préjudice aux habitants des communes concernées.

Voilà, Monsieur le Ministre, quelques éléments sur lesquels je souhaiterais vous entendre.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Je vais essayer d'être aussi concis et précis que l'a été l'interpellant.

Monsieur le Président, Messieurs les Députés, la question que M. Wesphael pose est une question d'importance : l'avenir de l'emploi en région liégeoise et particulièrement à la perte de 2.700 emplois directs en 2009, sans compter les emplois indirects qui peuvent évidemment être touchés.

J'ai pris bonne note de votre soutien pour la constitution d'un nouveau plan Tonus devant prolonger celui actuellement en cours. Le Gouvernement a évidemment d'ores et déjà mis la commune d'Oupeye et la commune de Seraing, non pas dans le plan Tonus, qui n'est pas encore fait, mais dans les zones franches. Et je peux vous dire que je soutiendrai, bien évidemment, la requalification des terrains en ce qui concerne les pertes financières. Il faudra intégrer cette difficulté dans le cadre des budgets à venir, mais je ne doute pas qu'avec les nouvelles autorités communales d'Oupeye et de Seraing, qui sont les deux plus concernées, nous aurons l'occasion d'en reparler. Mais cela dépasse ma compétence directe et, donc, j'y serai attentif avec mes autres collègues du Gouvernement.

Pour revenir à votre question, je dirai qu'il y a deux éléments. Il y a la reconversion, et c'est l'interpellation faite au politique et il y a les problèmes spécifiques avec Arcelor.

En ce qui concerne Arcelor, il faut savoir que sur la comptabilisation des emplois créés, les organisations syndicales de l'accord du GRE et l'entreprise ont mis au point, ensemble, avec la Sodie, une manière de comptabiliser les emplois. Donc, je n'aurai pas le langage imagé de M. Gomez par rapport au redéploiement et à ce qui a été créé.

En ce qui concerne Arcelor *stricto sensu*, c'est-à-dire Arcelor dans le périmètre Arcelor, je dirai qu'il y a deux projets importants qui ont été initiés.

Le premier, c'est Arceo, une ligne prototype qui vise au revêtement sous vide de tôles métalliques sur acier plat carbone ou inoxydable. En quelque sorte, c'est redémarrer ce que nous avions réussi, il y a une grosse vingtaine d'années, avec la galvanisation. C'est repositionner nos produits sur des produits à très haute valeur ajoutée.

Il y a des tests actuellement qui sont prometteurs. Nous verrons bien ce que cela donnera. Nous sommes aujourd'hui toujours dans l'établissement d'un prototype, donc, comme toujours, les retours en termes d'emplois sont, dans un premier temps, assez limités. Il faut savoir aussi que dans la sidérurgie à froid, telle qu'elle existe aujourd'hui, on fait beaucoup de tonnes d'acier avec très peu d'emplois. C'est la même chose dans le verre plat, notamment : il y a une trentaine de personnes qui sont engagées. On devrait, dans un temps relativement proche, un à deux ans, doubler ce nombre.

Il y a le deuxième projet pour lequel je me suis investi personnellement, qui est le projet Magneto. Comme vous le savez, c'est pour faire des pièces détachées de véhicules automobiles. Nous sommes aujourd'hui dans la phase de démarrage. Une société de droit italien, avait une proposition en Italie, sur un ancien site de la Fiat à Turin, de faire ce projet. En accord avec Arcelor, ils ont choisi de venir en Europe du Nord, chez nous, parce qu'il y a une proximité d'autres constructeurs automobiles. Il faut savoir que tout autour de nous, nous avons, Peugeot à Sochaux, à

Valenciennes, Ford, Opel ou Volkswagen. Et donc, là on démarrera l'année prochaine avec 50 emplois. Personne ne donne de limite. Nous savons en tout cas que 200 emplois devraient être concrétisés. Cela, c'est sur le périmètre direct d'Arcelor.

Il y a alors tout ce qui est fait grâce à la Sodie et qui doit être comptabilisé. Cela prend toujours beaucoup plus de temps qu'on ne veut bien le croire. Et là, je pense que c'est tout le rôle de la tripartite et j'ai pris connaissance de l'intention. Je pense que les organisations syndicales, dans leur ensemble, souhaitent, après une mutation aussi importante de la direction que celle que nous venons de vivre, de refaire le point au niveau de l'entreprise.

Donc, aujourd'hui, je peux vous dire que nous sommes en train de préparer les points d'une tripartite, notamment parce qu'on se rend compte qu'entre un plan aussi ambitieux que celui de la réorganisation du froid carbone et de l'alimentation du froid carbone à Liège, venant d'abord de Dunkerque et accessoirement de Sidmar, il y a beaucoup de difficultés à réaliser ces flux matières qui engendrent un certain nombre de dysfonctionnements au sein du froid et je pense donc, qu'une tripartite permettrait de recadrer l'ensemble des choses et de voir avec les nouveaux interlocuteurs, puisque M. Dollé a quitté l'entreprise, comment on peut avancer.

Il faut aussi être très attentif à deux sociétés en aval de cela, c'est Mosacier et Oxybel, qui avaient une place de choix et qui, aussi, méritent d'être confortés par rapport à un certain nombre de décisions.

Je voudrais maintenant en arriver au problème du GRE. Nous devons tous – et c'est bien le sens du Plan Marshall – nous mobiliser et demander à chaque partie, que ce soit les organisations syndicales dans leurs zones de référence, que ce soit les patrons dans la leur, de se mobiliser.

En avril 2005, le comité scientifique du GRE a établi un certain nombre de lignes de force qui, d'ailleurs, recoupent assez largement les lignes de force du Plan Marshall puisqu'on a les biotechnologies, on a la logistique, on a la mécanique, qui sont trois des quatre thèmes retenus par le comité scientifique du GRE pour avancer.

Nous avons – et je l'ai déjà dit – au niveau du GRE, probablement une insuffisance de valorisation des résultats, alors que le GRE travaille, je pense, dans l'ombre et de mieux en mieux. Il y a un certain nombre de projets sur la table. C'est la politique de la Région wallonne, mais si nous obtenons la venue de *CooperVision* ici aux Hauts-Sarts à Liège, parce que la logistique est un point important, c'est en partie grâce au GRE et, en partie évidemment, grâce à mes services puisque c'est l'OFI qui a attiré l'interlocuteur.

L'important n'est pas de savoir qui fait quoi, l'important, c'est que des emplois se créent, et il s'en crée. Nous pourrions un jour faire le bilan en disant que les choses avancent. Cela dit, pas assez vite et pas assez fort à mon estime. Je tiens toutefois à dire qu'il est évident – et vous vous souviendrez que pour l'arrêt de la phase à chaud, c'est peut-être même pour la partie sidérurgie à froid une chance d'avoir obtenu des syndicats qu'ils se battent pour qu'on décale la fermeture des deux hauts-fourneaux : le premier, c'était l'année dernière, le deuxième devrait intervenir courant 2009 – que le délai de quatre années entre 2005 et 2009 donne à l'ensemble des sous-traitants – et j'en ai rencontré un certain nombre – une capacité d'anticipation et donc, de préservation de l'emploi. Cela permet aussi la mise en œuvre, je l'espère, de Trilogiport, dans la Basse-Meuse et de faire en sorte qu'un certain nombre d'autres projets arrivent pour compenser la perte d'emplois.

Il est évident qu'il faut continuer dans cette voie.

Vous avez parlé, *in fine*, des 18 millions d'indemnités à payer par Arcelor. Ces 18 millions d'indemnités doivent arriver l'année prochaine. La question qui s'est posée n'était pas tellement de savoir qui pouvait les dépenser, mais de refuser de refaire une deuxième administration de gestion des fonds, raison pour laquelle nous avons indiqué que Meusinvest serait le gestionnaire des fonds de l'indemnité. On ne va pas refaire toute une équipe d'analyse de risques, parce qu'il ne suffit pas d'analyser le dossier en versant l'argent, sauf à faire un don, mais bien aussi d'en assurer le suivi, d'en assurer la répétitivité si c'est un prêt, d'assurer la gestion du capital, si c'est une prise de participation, etc.

Et cela, je pense que du côté des organisations syndicales, il y a consensus pour concevoir qu'il ne faut pas recréer une administration supplémentaire. Il y a alors le fait de déterminer si les règles qui seront appliquées par Meusinvest, selon un protocole à prendre avec le GRE – et je pense que si nous faisons cela, nous aurons réussi totalement les choses – seront les règles des invests ? Non. À partir du moment où ces 18 millions seront versés à l'invest, il devra les gérer dans le cadre de la reconversion liégeoise. Et cela, c'est une chose à laquelle je m'attelle maintenant et que j'espère terminer pour le début de l'année prochaine, c'est-à-dire avant le versement des montants. Mais l'important n'est pas que le GRE devienne un banquier ou un invests, l'important, c'est que les organismes de Liège fonctionnent au mieux et vous me rejoindrez en disant qu'il ne faut pas de nouvelles structures supplémentaires, nous en avons peut-être déjà trop.

Voilà, Monsieur le Président – je pense que le temps qui m'était imparti est écoulé –, ce que je voulais dire en réponse.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse fort complète. Je note deux ou trois éléments.

Le premier, c'est que vous semblez être sur la même longueur d'onde que moi en ce qui concerne les mesures compensatoires pour les villes et communes affectées par la fermeture des deux hauts fourneaux. J'espère qu'on va pouvoir concrétiser cela assez rapidement avec le Ministre qui est en charge de ces matières.

Deuxième élément, je vois que vous êtes particulièrement vigilant en ce qui concerne le respect des engagements d'Arcelor et demain, de Mittal. Effectivement, les premiers emplois créés sont assez limités par rapport aux engagements initiaux. À terme, il y aurait 200 emplois, mais ils ne sont pas encore là.

Et enfin, je suis véritablement demandeur, parce que vous n'avez pas répondu à cette dernière question – vous avez répondu à une autre question sur les 18 millions que je ne vous ai pas posée – sur la nécessité de faire une table ronde le plus tôt possible entre les différents acteurs pour bétonner tout cela. Donc, cela me semble absolument nécessaire qu'on fasse le point maintenant avec les partenaires et en l'occurrence, avec Mittal aussi pour, non seulement prendre acte de ce qui est en route, mais pour voir comment on travaille, d'ici 2009, sur la reconversion et la nouvelle mission qui sera donnée à la Sodie dans ce cadre-là ? Sur cette question, j'aimerais bien, si c'est possible, Monsieur le Président, avoir un élément de réponse.

M. le Président. – Deux minutes.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Je voudrais simplement dire, Monsieur le Président, que je répondrai favorablement à une demande de tripartite en accord avec le Gouvernement. Je pensais l'avoir formulé, peut-être d'une manière allusive, mais pas assez claire, donc, je tiens à le dire. Bien sûr, quand j'aurai une demande formelle – je considère que ce n'est pas encore une interview dans la presse qui sert de sollicitation au Gouvernement – je lui soumettrai et je proposerai d'organiser cette rencontre après l'avoir préparée tant avec Arcelor-Mittal, qu'avec les organisations syndicales.

M. le Président. – L'incident est clos.

Nos travaux sont terminés pour aujourd'hui.

La séance est levée.

– La séance est levée à 16 heures 28 minutes.

– Le Parlement ajourne ses travaux jusqu'à convocation ultérieure.

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

Arcelor	Arbed - Aceralia - Usinor
AWIPH	Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées
CJCE	Cour de Justice des Communautés européennes
CWEDD	Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable
DGRNE	Direction Générale des Ressources naturelles et de l'Environnement
DPR	Déclaration de Politique régionale
FGTB	Fédération générale des travailleurs de Belgique
Forem	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GRE	Groupement de redéploiement économique
MET	Ministère wallon de l'Équipement et des Transports
RES	Réseau d'entreprises locales
SPAQuE	Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement
SWL	Société wallonne du Logement
TEC	Société de Transport en commun